

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 4 AVRIL À 18H À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'ESEC A SAINT PIERRE D'EXIDEUIL

## ***ASSEMBLÉE CONVOQUÉE EN SESSION ORDINAIRE***

### ***Sous la présidence de Jean-Olivier GEOFFROY***

Le mardi quatre avril deux-mil-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Pierre d'Exideuil, sous la présidence de Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY, Président.

Le Président procède à l'appel des membres du conseil communautaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

**Date de la convocation** : 27 mars 2023

#### 58 Conseillers communautaires en exercice

#### 44 Conseillers communautaires présents

Mmes G. AUGRY, G. BOUYER, P. CHAUMILLON, J. COLAS, S. COQUILLEAU, D. DEFORGES, B. FILLATRE, C. MEMIN, M. MOUSSERION, L. NOIRAUT, L. POUVREAU, I. SURREAUX, R. TEXEDRE, membres titulaires

MM : J. AUGRIS, V. BEGUIER, P. BELLIN, J-P. BERNARD, F. BOCK, G. BOSSEBOEUF, J-C. BOSSEBOEUF, J-L. BOURRIAUX, E. BRUNET, J-L. CHAUVERGNE, R. COOPMAN, L. DORET, M. ECALLE, P. ESTEVE, A. FONTENEAU, J-C. GAUTHIER, J.O. GEOFFROY, J. GIRARDEAU, L-M. GROLLIER, J-P. GUERY, R. LATU, J-P. MAURY, J-M. MERCIER, R. MORISSET, J. NIORT, J-M. PEIGNE, J-C. PROVOST, G. SAUVAITRE, F. TEXIER, R. THÉVENET, J-G. VALETTE, membres titulaires,

#### Conseillers communautaires absents dont :

8 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir : F. AUDOUX à J. NIORT, J-C. BIARNAIS à J-M. PEIGNÉ, M-C. CHEMINET à J. GIRARDEAU, G. JALADEAU à R. COOPMAN, G. JARASSIER à R. MORISSET, J. LAFRECHOUX à F. BOCK, P. LECAMP à E. BRUNET, M. PHELIPPON à J-O. GEOFFROY

#### Conseiller communautaire absent suppléé :

6 Conseillers communautaires excusés : J. BEAU, P. BOSSEBOEUF, F. DUPUY, P. MOIGNER, T. NEEL, S. VERGNAUD

Secrétaire de Séance : Déborah DEFORGES

## Ordre du jour

I. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire précédente

II. Ressources Financières/Affaires juridiques

A. Vote des Comptes de Gestion 2022

- 1) Compte de gestion 2022 – Budget Général
- 2) Compte de gestion 2022 – Budget Autonome : Traitement et ramassage des Ordures Ménagères
- 3) Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Activités Économiques
- 4) Compte de gestion 2022 – Budget Autonome Transports Scolaires
- 5) Compte de gestion 2022 – Budget Annexe MAF de Surin
- 6) Compte de gestion 2022 – Budget Autonome Réseau de Chaleur
- 7) Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Lotissements Économiques
- 8) Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Lotissements Habitations
- 9) Compte de gestion 2022 – Budget Autonome Énergies Renouvelables
- 10) Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Promotion et Activités Touristiques
- 11) Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Rivières et GEMAPI

B. Vote des Comptes Administratifs 2022

- 1) Compte administratif 2022 – Budget Général
- 2) Compte administratif 2022 – Budget Autonome : Traitement et Ramassage des Ordures Ménagères
- 3) Compte administratif 2022 – Budget Annexe des Activités Économiques
- 4) Compte administratif 2022 – Budget Autonome Transports Scolaires
- 5) Compte administratif 2022 – Budget Annexe MAF de Surin
- 6) Compte administratif 2022 – Budget Autonome Réseau de Chaleur
- 7) Compte administratif 2022 – Budget Annexe Lotissements Économiques
- 8) Compte administratif 2022 – Budget Annexe Lotissements Habitations
- 9) Compte administratif 2022 – Budget Autonome Énergies Renouvelables
- 10) Compte administratif 2022 – Budget Annexe Promotion et Activités Touristiques
- 11) Compte administratif 2022 – Budget Annexe Rivières et GEMAPI

C. Affectations des Résultats 2022

- 1) Affectation du résultat 2022 – Budget Général
- 2) Affectation du résultat 2022 – Budget Autonome : Traitement et Ramassage des Ordures Ménagères
- 3) Affectation du résultat 2022 – Budget Annexe des Activités Économiques
- 4) Affectation du résultat 2022 – Budget Autonome Transports Scolaires
- 5) Affectation du résultat 2022 – Budget Annexe MAF de Surin
- 6) Affectation du résultat 2022 – Budget Autonome Réseau de Chaleur
- 7) Affectation du résultat 2022 – Budget Annexe Lotissements Économiques
- 8) Affectation du résultat 2022 – Budget Annexe Lotissements Habitations
- 9) Affectation du résultat 2022 – Budget Autonome Énergies Renouvelables
- 10) Affectation du résultat 2022 – Budget Annexe Promotion et Activités Touristiques
- 11) Affectation du résultat 2022 – Budget Annexe Rivières et GEMAPI

D. Vote des taux des contributions directes 2023

E. Vote des Budgets 2023

- 1) Budget primitif 2023 – Budget Général
- 2) Budget primitif 2023 – Budget Autonome : Traitement et Ramassage des Ordures Ménagères
- 3) Budget primitif 2023 – Budget Annexe des Activités Économiques
- 4) Budget primitif 2023 – Budget Autonome Transports Scolaires
- 5) Budget primitif 2023 – Budget Annexe MAF de Surin
- 6) Budget primitif 2023 – Budget Autonome Réseau de Chaleur

- 7) Budget primitif 2023 – Budget Annexe Lotissements Économiques
- 8) Budget primitif 2023 – Budget Annexe Lotissements Habitations
- 9) Budget primitif 2023 – Budget Autonome Énergies Renouvelables
- 10) Budget primitif 2023 – Budget Annexe Promotion et Activités Touristiques
- 11) Budget primitif 2023 – Budget Annexe Rivières et GEMAPI

F. Vote du montant 2023 pour la GEMAPI

G. Vote du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales

### III. Politiques contractuelles

- A. Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour le soutien au poste de chef de projet coordination des fonds européens Sud-Vienne en 2023, dans le cadre du contrat régional de développement et de transitions Sud-Vienne 2023-2025

### IV. Développement économique

- A. Attribution des aides économiques aux entreprises par la Communauté de communes
- B. Convention d'adhésion triennale 2023-2025 à Initiative Vienne
- C. Partenariat avec la CCI de la Vienne sur l'animation des réseaux économiques de la Vienne en 2023

### V. Environnement / Economie circulaire / Numérique

- A. Adhésion au Réseau Compost Citoyen de Nouvelle-Aquitaine pour le territoire Gencéen
- B. Mise en place de la nouvelle filière à Responsabilité Élargie des Producteurs relative à l'organisation et au soutien de la collecte et valorisation des jouets par l'éco-organisme Éco-Mobilier

### VI. Petite enfance / Enfance / Jeunesse

- A. Convention de stage passerelle Maison de la Petite Enfance / École

### VII. Voirie

- A. Tarifs 2023 pour les prestations de travaux de voiries réalisés pour les communes membres

### VIII. Affaires diverses

- A. Décisions du Président

### IX. Urbanisme / Cadre de Vie

- A. Projet de convention de mise en œuvre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine (OPAH-RU)

### X. Questions diverses

# I. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire précédente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 7 mars 2023**

## Intervention du Président

*La crise sanitaire qui nous a fortement impactés depuis 3 ans semble s'éloigner, ce qui est plutôt rassurant pour nous, nos familles et les personnes les plus fragiles. Cependant, avec la guerre en Ukraine, les tensions internationales restent vives avec des conséquences sur les équilibres économiques mondiaux et une inflation qui touche en particulier le coût de l'énergie, des matériaux et de l'alimentation. Pour information, concernant l'électricité nous avons un estimatif 2,5 fois plus élevé que l'année dernière, il y a une augmentation très significative, tout en ayant le bouclier tarifaire. La France aussi traverse une période difficile, la forte mobilisation contre la réforme des retraites se poursuit avec en particulier des dysfonctionnements dans les transports, les approvisionnements et les services publics. Le plus inquiétant c'est le nombre d'actions organisées, très violentes, qui se multiplient au cours des manifestations ou contre des projets d'aménagement et de développement économiques. La manifestation du weekend dernier organisée le 25 mars dans les Deux-Sèvres contre les réserves de substitution s'est soldée par de terribles affrontements avec les forces de l'ordre chargées de protéger le site. Espérons un apaisement de toutes ces tensions nationales et internationales.*

*Comme nous l'avions annoncé, conséquence des diverses augmentations, le compte administratif 2022 fait apparaître une diminution des excédents et des moyens. Cependant notre gestion rigoureuse, attentive et réactive aux évolutions circonscrites a permis de minimiser les écarts sur les différents budgets en comparant les 2 dernières années. Le budget 2023 qui vous est proposé, par son fonctionnement maîtrisé et un programme d'investissement ambitieux, répond aux objectifs et aux besoins de notre territoire. Avec un bémol tout de même, une flambée des coûts de l'énergie, l'électricité en particulier et les matériaux, que nous constatons aussi malheureusement sur les derniers marchés publics.*

*Jeudi dernier une réunion a été organisée en présence de M. le Sous-Préfet, du Directeur de l'ARS et de la DGFIP pour évoquer la situation de nos EHPADs. Je signale que des enquêtes flash de l'ARS ont eu lieu dans nos établissements, qui ont révélé que la prise en charge, l'accompagnement et la surveillance sont opérantes, qu'il y a une bonne dynamique des personnels et une bonne entente générale, satisfaction des enquêteurs qui est nettement au-dessus de la moyenne des autres EHPADs. Nos établissements sont complets. Ce sont donc des motifs de satisfaction qui nous permettent, dans le contexte difficile que nous traversons, de reconstruire un projet d'établissement opérationnel. Je vous fais part de ma satisfaction de pouvoir compter sur des équipes engagées et efficaces. Cette reconstruction sera longue mais nous sommes en action. Je tiens aussi à remercier les élus pour leur forte implication dans les différentes commissions ainsi que l'ensemble des personnels de notre communauté de communes et, en particulier, en ce qui nous concerne aujourd'hui, ceux qui ont œuvré à la réalisation de ces budgets.*

Guy Sauvatre : *Comme vous le savez tous des événements se sont déroulés sur la commune de Vanzay, on a beaucoup parlé de Sainte-Soline parce que c'est là qu'est située la réserve de substitution. Par contre le cantonnement s'est installé à 200 mètres du Département de la Vienne et de la commune de Chaunay, sur la commune de Vanzay. Ces personnes-là se sont installées à l'insu de tout le monde, malgré tous les services en place, nous avons été extrêmement surpris le vendredi matin de découvrir ce cantonnement et tout au long de la journée c'est une multitude de véhicules qui sont arrivés par convois. Certains arrivaient par les principales voies d'accès qui étaient contrôlées et d'autres arrivaient par les voies secondaires communales. Toutes ces personnes-là avaient des messages cryptés, plus de 9000 téléphones étaient raccordés. Les 2/3 des personnes étaient présentes sur la commune de Vanzay et 1/3 sur la commune de Chaunay. Il y a eu le vendredi des affrontements violents sur la commune de Chaunay avec plus de 300 manifestants masqués qui se sont rassemblés à l'entrée du village où j'habite et qui ont menacé le village et l'exploitation agricole. Nous étions tous*

*extrêmement tendus. On aurait pu connaître des dérapages irréversibles, heureusement contenus grâce à la gendarmerie mobile de Parthenay. Il y a eu un affrontement violent sur la ligne LGV, des manifestants se sont attaqués à la ligne LGV, malgré la présence d'une colonne de la gendarmerie mobile postée sur le pont, ont coupé le grillage, les installations électriques. La ligne a été fermée pendant 2 jours et a été déviée sur Saint-Saviol. Ce convoi de la gendarmerie mobile est resté sur la Départementale 35, sur le pont de la LGV, pendant 6 heures. J'y ai passé la nuit, heureusement on a eu du renfort de tous nos collègues, on a été obligé de barricader nos entrées de fermes pour éviter que les véhicules n'entrent. Sur les communes de Vanzay et de Chaunay on avait 20 kilomètres de voitures en stationnement.*

*Je vais vous lire le communiqué de presse rédigé à l'issue de ces événements :*

*Nous,*

*Maires des communes de Sainte-Soline, Vanzay, Caunay, Pers, Saint-Coutant, Lezay, Rom, Messé, Vançais, Plibou, Mairé-Levescault, Clussais-la-Pommeraiie, Sauzé-Vaussais (79), Chaunay, Brux, Valence-en-Poitou (86) ;*

*Président de la communauté de communes Mellois en Poitou,*

*Souhaitons, à la suite des événements des 24 & 25 mars derniers, exprimer la peur de nos populations, l'invasion de nos villages, le désarroi de nos agricultrices et agriculteurs, la dégradation des biens des particuliers et de nos infrastructures, bref le désastre pour nos territoires de tranquillité, d'accueil, de tolérance.*

*Nous dénonçons fermement que ces manifestations interdites contre le projet de la réserve de substitution de Sainte-Soline, se muent en émeutes violentes, croissantes en brutalité depuis octobre 2022.*

*Ce climat insurrectionnel, entretenu par des groupuscules ultras radicaux, composants consubstantiels à la forme revendicative voulue par les organisateurs de ces manifestations, n'est plus tolérable dans nos campagnes et dans notre démocratie républicaine.*

*L'accaparement de nos territoires, de nos bourgs et de nos campagnes, par les organisateurs des manifestations qui furent, en octobre 2022 et le samedi 25 mars, interdites, comme théâtre d'affrontements violents est inqualifiable et insoutenable pour les élus de proximité que nous sommes et pour nos habitants.*

*Nous ne tolérons pas la prise en otage de nos populations qui subissent des inquiétudes, des peurs provoquées par la minorité violente de ces mouvements. L'anxiété, l'angoisse et la pression médiatique exercées sur nos administrés est insupportable ; certains de nos enfants, mais aussi de nos aînés, sont choqués par une telle déferlante.*

*De plus, nous sommes affligés de constater la terreur avec laquelle nos agricultrices et agriculteurs vivent ces moments extrêmement difficiles pour eux et leurs proches.*

*Cette situation de crise inouïe appelle à un sursaut pour revenir à la raison. Nous ne pouvons plus continuer à nous projeter à chaque annonce de nouvelles manifestations dans une escalade inconsidérée de la violence.*

*Nous condamnons que des élus de la République, ceints de l'écharpe tricolore, se présentent ostensiblement sur une manifestation interdite par la Préfecture, et se targuent dans les médias d'avoir pris part à un événement où une telle violence ait pu avoir lieu. Cela met à mal notre territoire et l'esprit de concorde qu'en élus responsables nous essayons de porter.*

*Notre mission d'élus est d'être à la recherche du consensus, dans le respect des personnes, pour le bien vivre ensemble, dans un état de droit. Nous sommes intimement convaincus que ces valeurs cardinales qui forgent notre engagement à toutes et tous sont les ingrédients qui nous permettront de revenir à des échanges apaisés.*

## II. Ressources financières/Affaires juridiques

### A. Vote des Comptes de Gestion 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU l'Arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le compte de gestion validé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable Sud Vienne ;

**CONSIDERANT** que la réglementation en vigueur prévoit que le Compte Administratif de la collectivité doit être approuvé avant le 30 juin de l'exercice suivant l'année objet de l'arrêté des comptes et que le Comptes de Gestion doit être présenté par le Trésorier avant le 1<sup>er</sup> juin de cette même année.

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire s'est fait présenter les comptes de fin d'année à travers une notice explicative détaillée portant à la fois sur les résultats détaillés par article, par chapitre et une synthèse de la situation financière.

**CONSIDERANT** que les maquettes ont été tenues à la disposition du conseil communautaire dès l'envoi des documents conformément à la réglementation en vigueur.

**CONSIDERANT** que la conformité du Compte de Gestion et le Compte Administratif est en tous points similaires.

#### 1) Compte de Gestion 2022 – Budget Général

FONCTIONNEMENT : + 1 136 878.38 €

INVESTISSEMENT : - 384 025.88 €

#### 2) Comptes de Gestion 2022 – Budget Autonome « Traitement et ramassage des Ordures Ménagères »

FONCTIONNEMENT : - 75 559.06 €

INVESTISSEMENT : - 403 419.44 €

#### 3) Compte de Gestion 2022 – Budget Annexe « Activités Économiques »

FONCTIONNEMENT : + 80 003.94 €

INVESTISSEMENT : - 284 370.13 €

#### 4) Compte de Gestion 2022 – Budget Autonome « Transports Scolaires »

FONCTIONNEMENT : - 18 776.71 €

INVESTISSEMENT : + 50 000.00 €

#### 5) Compte de Gestion 2022 – Budget Annexe « MAF de Surin »

FONCTIONNEMENT : + 3 800.81 €

INVESTISSEMENT : - 3 010.89 €

#### 6) Compte de Gestion 2022 – Budget Autonome « Réseau de Chaleur »

FONCTIONNEMENT : + 31 453.69 €

INVESTISSEMENT : + 18 444.00 €

#### 7) Compte de Gestion 2022 – Budget Annexe « Lotissements Économiques »

FONCTIONNEMENT : -3 785.98 €

INVESTISSEMENT : - 14 322.19 €

## 8) Compte de Gestion 2022 – Budget Annexe « Lotissements Habitations »

FONCTIONNEMENT : 0 €

INVESTISSEMENT : - 2 150.00 €

## 9) Compte de Gestion 2022 – Budget Autonome « Énergies Renouvelables »

FONCTIONNEMENT : 0.00 €

Pas de section investissement

## 10) Compte de Gestion 2022 – Budget Annexe « Promotion et Activités Touristiques »

FONCTIONNEMENT : + 70 713.52 €

INVESTISSEMENT : - 175 997.95 €

## 11) Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe « Rivières et GEMAPI »

FONCTIONNEMENT : + 33 601.66 €

INVESTISSEMENT : + 156 074.75 €

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :

- **CONSTATER** la conformité du Compte de Gestion et du Compte Administratif en tous points similaires
- **VALIDER** les comptes de gestion 2022 proposés par le Trésorier sur la base des résultats qui sont présentés par budgets
- **AUTORISER** le Président à procéder à sa signature et toutes les formalités nécessaires

## B. Vote des Comptes Administratifs 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU l'Arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le Compte de Gestion validé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable Sud-Vienne ;

**CONSIDERANT** que la réglementation en vigueur prévoit que le Compte Administratif de la collectivité doit être approuvé avant le 30 juin de l'exercice suivant l'année objet de l'arrêté des comptes et que le Compte de Gestion doit être présenté par le Trésorier avant le 1<sup>er</sup> juin de cette même année.

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire s'est fait présenter les comptes de fin d'année à travers une notice explicative détaillée portant à la fois sur les résultats détaillés par article, par chapitre et une synthèse de la situation financière agrégée sous la forme de Soldes Intermédiaires de Gestion.

**CONSIDERANT** que les maquettes ont été tenues à la disposition du conseil communautaire dès l'envoi des documents conformément à la réglementation en vigueur.

### 1) Compte Administratif 2022 du Budget Général

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 – FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 12 003 944.04

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 10 867 065.66

**RESULTAT DE L'ANNE 2022 = 1 136 878.38**

EXCEDENT CUMULE REPORTE = 6 842 093.69

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE REPORTABLE AVANT AFFECTATION**

= 7 978 972.07 €

### ARRETE DES COMPTES 2022 - INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT =	4 898 318.33
DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	5 282 344.21
<b>RESULTAT DE L'ANNE 2022 =</b>	<b>- 384 025.88</b>
EXCEDENT CUMULE REPORTE =	766 888.85
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE REPORTE =</b>	<b>382 862.97</b>

### ARRETE DES COMPTES 2022 – BESOIN DE FINANCEMENT ET COUVERTURE

RESTES A REALISER RECETTES D'INVESTISSEMENT =	1 936 445.83
RESTES A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	2 319 771.78
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 =</b>	<b>- 383 325.95</b>
EXCEDENT CUMULE REPORTE =	382 862.97

### **BESOIN DE FINANCEMENT 2022**

**(Minimum à couvrir au 1068) = - 462.98**

**Proposition de couverture au 1068 = 1 600 000**

**(Besoin de financement + couverture des dépenses d'investissement courant)**

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE = 7 978 972.07 – 1 600 000 = 6 378 972.07**  
€

### **Restes à réaliser**

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F</b>	<b>2 319 771.78</b>	<b>L</b>	<b>1 936 445.83</b>
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		1 048 743.46
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		807 702.37
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		23 940,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		248 113,19		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00
0069	Opération d'équipement n° 0069		8 285,40		
0111	Opération d'équipement n° 0111		49 674,60		
0121	Opération d'équipement n° 0121		44 690,82		
0130	Opération d'équipement n° 0130		10 691,40		
0131	Opération d'équipement n° 0131		1 744,06		
200202	Opération d'équipement n° 200202		240,00		
201801	Opération d'équipement n° 201801		660 675,97		
201802	Opération d'équipement n° 201802		6 945,09		
201901	Opération d'équipement n° 201901		2 252,88		
201902	Opération d'équipement n° 201902		11 058,58		
201904	Opération d'équipement n° 201904		18 518,76		
202001	Opération d'équipement n° 202001		8 490,00		
202003	Opération d'équipement n° 202003		198 763,01		
202004	Opération d'équipement n° 202004		563 233,40		
202005	Opération d'équipement n° 202005		3 600,00		
202101	Opération d'équipement n° 202101		183 520,00		
202201	Opération d'équipement n° 202201		9 873,60		
708	Opération d'équipement n° 708		142 265,42		
26	Participat° et créances rattachées		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00		80 000,00
4581202006	Opération pour compte de tiers n° 202006 - Cinema Gençay (2)		123 195,60		0,00



## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :

- **VALIDER** le Compte Administratif 2022 comme ci-dessus
- **CONSTATER** que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points similaires
- **CONSTATER** que le Président de la Communauté de Communes, comme le prévoit la réglementation, était absent de la salle au moment du vote de l'approbation des comptes et avait confié la Présidence au 1er Vice-Président
- **ARRETER** les résultats de l'exercice 2022 du budget général comme ci-dessus
- **ARRETER** les restes à réaliser comme ci-dessus

### 2) **Compte Administratif 2022 – Budget Autonome « Traitement et Ramassage des Ordures Ménagères »**

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 - FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	2 915 873.29
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =	2 991 432.35
<b>RESULTAT DE L'ANNE 2022 =</b>	<b>- 75 559.06</b>
EXCEDENT CUMULE REPORTE =	782 572.76
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE REPORTABLE AVANT AFFECTATION</b>	<b>= 707 013.70 €</b>

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 - INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT =	292 698.38
DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	696 117.82
<b>RESULTAT DE L'ANNE 2022 =</b>	<b>- 403 419.44</b>
EXCEDENT CUMULE REPORTE =	315 124.66
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE REPORTE =</b>	<b>- 88 294.78</b>

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 – BESOIN DE FINANCEMENT ET COUVERTURE**

RESTES A REALISER RECETTES D'INVESTISSEMENT =	146 619.84
RESTES A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	63 471.86
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 =</b>	<b>+ 83 147.98</b>
RESULTAT CUMULE REPORTE =	- 88 294.78

#### **BESOIN DE FINANCEMENT 2022**

(Excédent de financement – aucun besoin) =	<b>- 5 146.80</b>
<b>Proposition de couverture au 1068 =</b>	<b>+ 10 000</b>
(Aucun excédent de fonctionnement)	
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE =</b>	<b>707 013.70- 10 000 = 697 013.70</b>

€

#### **Restes à réaliser**

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F</b>	<b>L</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	146 619,84
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
0103	Opération d'équipement n° 0103	0,00	
0104	Opération d'équipement n° 0104	0,00	
450	Opération d'équipement n° 450	5 179,39	
451	Opération d'équipement n° 451	16 138,72	
452	Opération d'équipement n° 452	42 153,75	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :

- **VALIDER** le Compte Administratif 2022 comme ci-dessus
- **CONSTATER** que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points similaires
- **CONSTATER** que le Président de la Communauté de Communes, comme le prévoit la réglementation, était absent de la salle au moment du vote de l'approbation des comptes et avait confié la Présidence au 1er Vice-Président
- **ARRETER** les résultats de l'exercice 2022 du budget général comme ci-dessus
- **ARRETER** les restes à réaliser comme ci-dessus

### 3) **Compte Administratif 2022 – Budget Annexe « Activités Économiques »**

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 - FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 815 583.84

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 735 579.90

**RESULTAT DE L'ANNE 2022 = + 80 003.94**

DEFICIT CUMULE REPORTE = - 405 929.08

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE REPORTABLE AVANT AFFECTATION  
= - 325 925.14 €**

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 - INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT = 1 122 156.15

DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 1 406 526.28

DEFICIT DE L'ANNE 2022 = - 284 370.13

**RESULTAT CUMULE REPORTE = 263 138.95**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE REPORTE = - 21 231.18

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 – BESOIN DE FINANCEMENT ET COUVERTURE**

RESTES A REALISER RECETTES D'INVESTISSEMENT = 519 971.55

RESTES A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 67 792.00

**SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 = + 452 179.55**

RESULTAT CUMULE REPORTE = - 21 231.18

#### **BESOIN DE FINANCEMENT 2022**

**(Excédent de financement – aucun besoin) = + 430 948.37**

**Proposition de couverture au 1068 = 0.00**

**(Aucun excédent de fonctionnement)**

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE = - 325 925.14

**Restes à réaliser**

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	67 792,00	L	519 971,55
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		219 971,55
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00
108	Opération d'équipement n° 108		60 390,00		
110	Opération d'équipement n° 110		270,00		
112	Opération d'équipement n° 112		1 782,00		
201302	Opération d'équipement n° 201302		1 000,00		
81	Opération d'équipement n° 81		1 050,00		
88	Opération d'équipement n° 88		3 300,00		
26	Participat° et créances rattachées		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00		0,00

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :**

- **VALIDER** le Compte Administratif 2022 comme ci-dessus
- **CONSTATER** que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points similaires
- **CONSTATER** que le Président de la Communauté de Communes, comme le prévoit la réglementation, était absent de la salle au moment du vote de l'approbation des comptes et avait confié la Présidence au 1er Vice-Président
- **ARRETER** les résultats de l'exercice 2022 du budget général comme ci-dessus
- **ARRETER** les restes à réaliser comme ci-dessus

**4) Compte Administratif 2022 – Budget Autonome « Transports Scolaires »**

**ARRETE DES COMPTES 2022 - FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 476 112.81

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 494 889.52

**RESULTAT DE L'ANNE 2022 = - 18 776.71**

EXCEDENT CUMULE REPORTE = 72 231.22

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE REPORTABLE AVANT AFFECTATION = 53 454.51 €**

**ARRETE DES COMPTES 2022 - INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT = 50 000.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 0.00

RESULTAT DE L'ANNE 2022 = + 50 000.00

**RESULTAT CUMULE REPORTE = 0.00**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE REPORTE = + 50 000.00

**ARRETE DES COMPTES 2022 – BESOIN DE FINANCEMENT ET COUVERTURE**

RESTES A REALISER RECETTES D'INVESTISSEMENT = 0.00

RESTES A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 50 000.00

**SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 = - 50 000.00**

RESULTAT CUMULE REPORTE = + 50 000.00

**BESOIN DE FINANCEMENT 2022**

(Excédent de financement – aucun besoin) = **0.00**

Proposition de couverture au 1068 = **0.00**

(Aucun excédent de fonctionnement)

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE =

+ 53 454.51 €

### Restes à réaliser

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	50 000,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		50 000,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00		0,00

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :

- **VALIDER** le Compte Administratif 2022 comme ci-dessus
- **CONSTATER** que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points similaires
- **CONSTATER** que le Président de la Communauté de Communes, comme le prévoit la réglementation, était absent de la salle au moment du vote de l'approbation des comptes et avait confié la Présidence au 1er Vice-Président
- **ARRETER** les résultats de l'exercice 2022 du budget général comme ci-dessus
- **ARRETER** les restes à réaliser comme ci-dessus

### 5) **Compte Administratif 2022 – Budget Annexe « MAF de Surin »**

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 - FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 71 899.31

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 68 098.50

**RESULTAT DE L'ANNE 2022 = 3 800.81**

DEFICIT CUMULE REPORTE = - 8 439.96

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE REPORTABLE AVANT AFFECTATION  
= - 4 639.15 €**

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 - INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT = 53 207.34

DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 56 218.23

**RESULTAT DE L'ANNE 2022 = - 3 010.89**

RESULTAT CUMULE REPORTE = + 5 316.17

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE REPORTE = + 2 305.28 €**

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 – BESOIN DE FINANCEMENT ET COUVERTURE**

RESTES A REALISER RECETTES D'INVESTISSEMENT = 0.00

RESTES A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 0.00

**SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 = 0.00**

RESULTAT CUMULE REPORTE = + 2 305.28

### **Restes à réaliser**

Néant

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :

- **VALIDER** le Compte Administratif 2022 comme ci-dessus
- **CONSTATER** que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points similaires
- **CONSTATER** que le Président de la Communauté de Communes, comme le prévoit la réglementation, était absent de la salle au moment du vote de l'approbation des comptes et avait confié la Présidence au 1er Vice-Président

- **ARRETER** les résultats de l'exercice 2022 du budget général comme ci-dessus

## 6) **Compte Administratif 2022 – Budget Autonome « Réseau de Chaleur »**

### ARRETE DES COMPTES 2022 - FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	204 936.26
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =	173 482.57
<b>RESULTAT DE L'ANNE 2022 =</b>	<b>31 453.69</b>
EXCEDENT CUMULE REPORTE =	62 234.98
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE REPORTABLE AVANT AFFECTATION</b>	<b>= 93 688.67 €</b>

### ARRETE DES COMPTES 2022 - INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT =	138 688.93
DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	120 244.93
<b>RESULTAT DE L'ANNE 2022 =</b>	<b>18 444.00</b>
DEFICIT CUMULE REPORTE =	- 16 573.50
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE REPORTE =</b>	<b>+ 1 870.50</b>

### ARRETE DES COMPTES 2022 – BESOIN DE FINANCEMENT ET COUVERTURE

RESTES A REALISER RECETTES D'INVESTISSEMENT =	0
RESTES A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	30 000.00
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 =</b>	<b>- 30 000.00</b>
RESULTAT CUMULE REPORTE =	+ 1870.50

**BESOIN DE FINANCEMENT 2022 = - 28 129.50**

**Proposition de couverture au 1068 = 28 129.50**

**(Couverture du besoin de financement)**

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE = 93 688.67 – 28 129.50 = 65 559.17**

### **Restes à réaliser**

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F</b>	<b>30 000,00</b>	<b>L</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		30 000,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00		0,00

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :**

- **VALIDER** le Compte Administratif 2022 comme ci-dessus
- **CONSTATER** que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points similaires
- **CONSTATER** que le Président de la Communauté de Communes, comme le prévoit la réglementation, était absent de la salle au moment du vote de l'approbation des comptes et avait confié la Présidence au 1er Vice-Président
- **ARRETER** les résultats de l'exercice 2022 du budget général comme ci-dessus
- **ARRETER** les restes à réaliser comme ci-dessus

## 7) **Compte Administratif 2022 – Budget Annexe « Lotissements Économiques »**

### ARRETE DES COMPTES 2022 - FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	787 707.97
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =	802 030.16
<b>RESULTAT DE L'ANNE 2022 =</b>	<b>- 3785.98</b>

DEFICIT CUMULE REPORTE = -15 843.77  
**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE REPORTABLE AVANT AFFECTATION**  
**= -19 629.75 €**

### **ARRETE DES COMPTES 2022 - INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT = 787 707.97  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 802 030.16  
**RESULTAT DE L'ANNE 2022 = - 14 322.19**  
RESULTAT CUMULE REPORTE = -526 931.73  
**RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE REPORTE = - 541 253.92**

#### **Restes à réaliser**

Néant

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :**

- **VALIDER** le Compte Administratif 2022 comme ci-dessus
- **CONSTATER** que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points similaires
- **CONSTATER** que le Président de la Communauté de Communes, comme le prévoit la réglementation, était absent de la salle au moment du vote de l'approbation des comptes et avait confié la Présidence au 1er Vice-Président
- **ARRETER** les résultats de l'exercice 2022 du budget général comme ci-dessus

#### **8) Compte Administratif 2022 – Budget Annexe « Lotissements Habitations »**

### **ARRETE DES COMPTES 2022 - FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 406 715.35  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 406 715.35  
**RESULTAT DE L'ANNE 2022 = 0**  
EXCEDENT CUMULE REPORTE = 5 114.55  
**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE REPORTABLE AVANT AFFECTATION**  
**= 5 114.55 €**

### **ARRETE DES COMPTES 2022 - INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT = 404 565.35  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 406 715.35  
**RESULTAT DE L'ANNE 2022 = - 2 150.00**  
DEFICIT CUMULE REPORTE = -404 565.35  
**RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE REPORTE = - 406 715.35**

#### **Restes à réaliser**

Néant

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :**

- **VALIDER** le Compte Administratif 2022 comme ci-dessus
- **CONSTATER** que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points similaires
- **CONSTATER** que le Président de la Communauté de Communes, comme le prévoit la réglementation, était absent de la salle au moment du vote de l'approbation des comptes et avait confié la Présidence au 1er Vice-Président
- **ARRETER** les résultats de l'exercice 2022 du budget général comme ci-dessus

#### **9) Compte Administratif 2022 – Budget Autonome « Énergies Renouvelables »**

### **ARRETE DES COMPTES 2022 - FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 0.00  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 0.00

**RESULTAT DE L'ANNE 2022 = 0.00**  
**EXCEDENT CUMULE REPORTE = 3 255.28**  
**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE REPORTABLE AVANT AFFECTATION = 3 255.28 €**

**Restes à réaliser**

Néant

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :**

- **VALIDER** le Compte Administratif 2022 comme ci-dessus
- **CONSTATER** que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points similaires
- **CONSTATER** que le Président de la Communauté de Communes, comme le prévoit la réglementation, était absent de la salle au moment du vote de l'approbation des comptes et avait confié la Présidence au 1er Vice-Président
- **ARRETER** les résultats de l'exercice 2022 du budget général comme ci-dessus

**10) Compte Administratifs 2022 – Budget Annexe « Promotion et Activités Touristiques »**

**ARRETE DES COMPTES 2022 - FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 583 031.04  
 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 512 317.52  
**RESULTAT DE L'ANNE 2022 = + 70 713.52**  
 EXCEDENT CUMULE REPORTE = 0  
**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE REPORTABLE AVANT AFFECTATION = + 70 713.52 €**

**ARRETE DES COMPTES 2022 - INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT = 227 091.22  
 DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 403 089.17  
**RESULTAT DE L'ANNE 2022 = - 175 997.95**  
 EXCEDENT CUMULE REPORTE = + 319 347.46  
**RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE REPORTE = + 143 349.71**

**ARRETE DES COMPTES 2022 – BESOIN DE FINANCEMENT ET COUVERTURE**

RESTES A REALISER RECETTES D'INVESTISSEMENT = 443 349.34  
 RESTES A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 588 702.48  
**SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 = - 145 353.14**  
 RESULTAT CUMULE REPORTE = 143 349.71

**BESOIN DE FINANCEMENT 2022 = - 2 003.43**

**Proposition de couverture au 1068 = 40 000.00**

**(Couverture du besoin de financement par la totalité d'excédent de fonctionnement disponible)**

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE = 70 713.52 – 40 000 = 30 713.52**

**Restes à réaliser**

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F</b>	<b>L</b>
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	443 349,34
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
0068	Opération d'équipement n° 0068	12 026,56	
0091	Opération d'équipement n° 0091	26 422,70	
0110	Opération d'équipement n° 0110	93 507,60	
0123	Opération d'équipement n° 0123	435 792,42	
202101	Opération d'équipement n° 202101	20 953,20	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :

- VALIDER le Compte Administratif 2022 comme ci-dessus
- CONSTATER que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points similaires
- CONSTATER que le Président de la Communauté de Communes, comme le prévoit la réglementation, était absent de la salle au moment du vote de l'approbation des comptes et avait confié la Présidence au 1er Vice-Président
- ARRETER les résultats de l'exercice 2022 du budget général comme ci-dessus
- ARRETER les restes à réaliser comme ci-dessus

### 11) **Compte Administratifs 2022 - Budget Annexe « Rivières et GEMAPI »** (pages 49-52)

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 - FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	359 074.27
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =	325 472.61
<b>RESULTAT DE L'ANNE 2022 =</b>	<b>33 601.66</b>
EXCEDENT CUMULE REPORTE =	23 605.76
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE REPORTABLE AVANT AFFECTATION</b>	<b>=57 207.42 €</b>

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 - INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT =	256 746.61
DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	100 671.86
<b>RESULTAT DE L'ANNE 2022 =</b>	<b>156 074.75</b>
RESULTAT CUMULE REPORTE =	- 107 905.29
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE REPORTE =</b>	<b>+ 48 169.46</b>

#### **ARRETE DES COMPTES 2022 – BESOIN DE FINANCEMENT ET COUVERTURE**

RESTES A REALISER RECETTES D'INVESTISSEMENT =	37 056.50
RESTES A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	21 502.80
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER 2022 =</b>	<b>15 553.70</b>
RESULTAT CUMULE REPORTE =	+ 48 169.46
<b>BESOIN DE FINANCEMENT 2022 =</b>	<b>+ 63 723.16</b>
<b>Proposition de couverture au 1068 =</b>	<b>15 000.00</b>
(Aucun besoin de couverture)	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE =	57 207.42 – 15 000 = 42 207.42
<b>Restes à réaliser</b>	



<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	21 502,80	L	37 056,50
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		37 056,50
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		4 080,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00
0122	Opération d'équipement n° 0122		17 422,80		
26	Participat° et créances rattachées		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00		0,00

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :

- **VALIDER** le Compte Administratif 2022 comme ci-dessus
- **CONSTATER** que le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points similaires
- **CONSTATER** que le Président de la Communauté de Communes, comme le prévoit la réglementation, était absent de la salle au moment du vote de l'approbation des comptes et avait confié la Présidence au 1er Vice-Président
- **ARRETER** les résultats de l'exercice 2022 du budget général comme ci-dessus
- **ARRETER** les restes à réaliser comme ci-dessus

### C. Affectation des résultats 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU l'Arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU les comptes de gestion validés par le Trésorier du Service de Gestion Comptable Sud Vienne ;

**CONSIDERANT** que la réglementation en vigueur prévoit que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Administratif. Ainsi, si la collectivité vote le Compte Administratif avant le budget primitif (cela peut-être au cours d'une même séance du conseil), les résultats seront intégrés au budget primitif.

**CONSIDERANT** que si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

**CONSIDERANT** que si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif, il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement (au 001).

**CONSIDERANT** que les résultats sont arrêtés aux Comptes Administratifs 2022.

#### 1) Affectation du résultat 2022 Budget Général

Il est proposé de reporter les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter une somme de 1 600 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement

**2) Affectation du résultat 2022 Budget Autonome « Traitement et Ramassage des Ordures Ménagères »**

Il est proposé de reporter les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter une somme de 10 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement

**3) Affectation du résultat 2022 Budget Annexe « Activités Économiques »**

Il est proposé de reporter les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter une somme de 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement

**4) Affectation du résultat 2022 Budget Autonome « Transports Scolaires »**

Il est proposé de reporter les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter une somme de 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement

**5) Affectation du résultat 2022 Budget Annexe « MAF de Surin »**

Il est proposé de reporter les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter une somme de 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement

**6) Affectation du résultat 2022 Budget Autonome « Réseau de Chaleur »**

Il est proposé de reporter les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter une somme de 28 129,50€ en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement

**7) Affectation du résultat 2022 Budget Annexe « Lotissements Économiques »**

Il est proposé de reporter les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter une somme de 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement

**8) Affectation du résultat 2022 Budget Annexe « Lotissements Habitations »**

Il est proposé de reporter les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter une somme de 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement

**9) Affectation du résultat 2022 Budget Autonome « Energies Renouvelables »**

Il est proposé de reporter les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter une somme de 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement

**10) Affectation du résultat 2022 – Budget Annexe « Promotion et Activités Touristiques »**

Il est proposé de reporter les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter une somme de 40 000€ en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement

**11) Affectation du résultat 2022 - Budget Annexe « Rivières et GEMAPI »**

Il est proposé de reporter les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter une somme de 15 000€ en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **DE REPORTER** les résultats, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et d'affecter les sommes en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) au-delà du minimum du besoin de financement, comme ci-dessus présentées

**D. Vote des taux des contributions directes 2023**

**CONSIDERANT** que suite à la réforme de la taxe d'habitation, il n'y a plus lieu de voter le taux de taxe d'habitation et il n'est donné qu'en simple rappel indicatif.

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 délivré par l'administration fiscale.

Il demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur les taux suivants :

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation (taux 2019 inchangé pour rappel)	7,79 %	7,79 %	7,79 %	7,79 %
Taxe foncière (bâti) :	5,20 %	5,20 %	5,20 %	5,20 %
Taxe foncière (non bâti) :	13,74 %	13,74 %	13,74 %	13,74 %
Cotisation foncière des entreprises	22,67 %	22,67 %	22,67 %	22,67 %

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **VOTER** les taux des contributions directes 2023 :
  - Taxe d'habitation : 7,79 %
  - Taxe foncière (bâti) : 5,20 % ;
  - Taxe foncière (non bâti) : 13,74 % ;
  - Contribution foncière des entreprises : 22,67 %
- **AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces utiles

### E. Vote des Budgets 2023

#### 1) Budget primitif 2023 - Budget Général

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 818 000,00	0,00	2 894 345,00	0,00	2 894 345,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 600 000,00	0,00	3 869 000,00	0,00	3 869 000,00
014	Atténuations de produits	1 405 806,58	0,00	1 405 000,00	0,00	1 405 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 468 572,31	0,00	4 388 084,37	0,00	4 388 084,37
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>12 292 378,89</b>	<b>0,00</b>	<b>12 556 429,37</b>	<b>0,00</b>	<b>12 556 429,37</b>
66	Charges financières	217 000,00	0,00	193 000,00	0,00	193 000,00
67	Charges spécifiques (3)	290 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		983 589,26	0,00	983 589,26
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>12 799 378,89</b>	<b>0,00</b>	<b>14 033 018,63</b>	<b>0,00</b>	<b>14 033 018,63</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	3 569 789,41		3 419 293,34	0,00	3 419 293,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 242 923,53		900 000,00	0,00	900 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 812 712,94</b>		<b>4 319 293,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 319 293,34</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 612 091,83</b>	<b>0,00</b>	<b>18 352 311,97</b>	<b>0,00</b>	<b>18 352 311,97</b>
						+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>18 352 311,97</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	40 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 125 998,14	0,00	1 239 200,00	0,00	1 239 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 381 000,00	0,00	3 181 000,00	0,00	3 181 000,00
731	Fiscalité locale	4 310 000,00	0,00	4 397 000,00	0,00	4 397 000,00
74	Dotations et participations (3)	2 686 000,00	0,00	2 679 352,00	0,00	2 679 352,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	50 000,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 592 998,14</b>	<b>0,00</b>	<b>11 586 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 586 552,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 597 998,14</b>	<b>0,00</b>	<b>11 591 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 591 552,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	272 000,00		381 787,90	0,00	381 787,90
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>272 000,00</b>		<b>381 787,90</b>	<b>0,00</b>	<b>381 787,90</b>

<b>TOTAL</b>	<b>10 869 998,14</b>	<b>0,00</b>	<b>11 973 339,90</b>	<b>0,00</b>	<b>11 973 339,90</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>6 378 972,07</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>18 352 311,97</b>
--	----------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	862 701,38	201 336,04	1 194 600,97	0,00	1 395 937,01
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	896 655,71	372 905,19	440 000,00	0,00	812 905,19
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 965 035,25	189 605,15	2 990 500,00	0,00	3 180 105,15
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	6 608 251,27	1 432 729,80	3 995 346,09	0,00	5 428 075,89
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>11 332 643,61</b>	<b>2 196 576,18</b>	<b>8 620 447,06</b>	<b>0,00</b>	<b>10 817 023,24</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 083,94	0,00	870 000,00	0,00	870 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	150 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>950 083,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 070 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 070 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	436 905,60	123 195,60	500 000,00	0,00	623 195,60
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>12 719 633,15</b>	<b>2 319 771,78</b>	<b>10 190 447,06</b>	<b>0,00</b>	<b>12 510 218,84</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	272 000,00		381 787,90	0,00	381 787,90
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>272 000,00</b>		<b>381 787,90</b>	<b>0,00</b>	<b>381 787,90</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 991 633,15</b>	<b>2 319 771,78</b>	<b>10 572 234,96</b>	<b>0,00</b>	<b>12 892 006,74</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>12 892 006,74</b>
---	----------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 263 067,63	1 048 743,46	970 714,00	0,00	2 019 457,46
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 949 242,84	807 702,37	2 540 000,00	0,00	3 347 702,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 212 310,47</b>	<b>1 856 445,83</b>	<b>3 510 714,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 367 159,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 500 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 001 500,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>2 101 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 181 500,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	305 740,82	0,00	641 190,60	0,00	641 190,60
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>7 519 551,29</b>	<b>1 936 445,83</b>	<b>6 253 404,60</b>	<b>0,00</b>	<b>8 189 850,43</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 569 789,41		3 419 293,34	0,00	3 419 293,34
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 242 923,53		900 000,00	0,00	900 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>4 812 712,94</b>		<b>4 319 293,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 319 293,34</b>

<b>TOTAL</b>		<b>12 332 264,23</b>	<b>1 936 445,83</b>	<b>10 572 697,94</b>	<b>0,00</b>	<b>12 509 143,77</b>
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						<b>382 862,97</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>12 892 006,74</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comme ci-dessus
- **DECIDER** d'intégrer les restes à réaliser et l'affectation du résultat comme arrêtés lors du compte administratif 2022

## 2) Budget primitif 2023 - Budget Autonome « Traitement et Ramassage des Ordures Ménagères »

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 725 090,00	0,00	2 804 856,52	0,00	2 804 856,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	250 350,00	0,00	270 700,00	0,00	270 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 655,65	0,00	632 954,95	0,00	632 954,95
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>3 001 095,65</b>	<b>0,00</b>	<b>3 708 511,47</b>	<b>0,00</b>	<b>3 708 511,47</b>
66	Charges financières	4 960,73	0,00	331,85	0,00	331,85
67	Charges exceptionnelles	517 016,38	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	35 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>3 558 072,76</b>	<b>0,00</b>	<b>3 788 843,32</b>	<b>0,00</b>	<b>3 788 843,32</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	80 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	35 000,00		50 024,82	0,00	50 024,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>115 000,00</b>		<b>80 024,82</b>	<b>0,00</b>	<b>80 024,82</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 673 072,76</b>	<b>0,00</b>	<b>3 868 868,14</b>	<b>0,00</b>	<b>3 868 868,14</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 868 868,14</b>
---	---------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 776 000,00	0,00	3 055 376,67	0,00	3 055 376,67
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 876 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 155 376,67</b>	<b>0,00</b>	<b>3 155 376,67</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	2 600,00	0,00	2 600,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 877 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 157 976,67</b>	<b>0,00</b>	<b>3 157 976,67</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	13 500,00		13 877,77	0,00	13 877,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>13 500,00</b>		<b>13 877,77</b>	<b>0,00</b>	<b>13 877,77</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 890 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 171 854,44</b>	<b>0,00</b>	<b>3 171 854,44</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>697 013,70</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>3 868 868,14</b>
---	---------------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	8 220,00	0,00	94 178,53	0,00	94 178,53
21	Immobilisations corporelles	33 227,71	0,00	39 424,92	0,00	39 424,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>530 465,81</b>	<b>63 471,86</b>	<b>408 016,33</b>	<b>0,00</b>	<b>471 488,19</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>571 913,52</b>	<b>63 471,86</b>	<b>541 619,78</b>	<b>0,00</b>	<b>605 091,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	39 655,54	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>39 655,54</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>611 569,06</b>	<b>63 471,86</b>	<b>543 619,78</b>	<b>0,00</b>	<b>607 091,64</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 500,00		13 877,77	0,00	13 877,77
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>13 500,00</b>		<b>13 877,77</b>	<b>0,00</b>	<b>13 877,77</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>625 069,06</b>	<b>63 471,86</b>	<b>557 497,55</b>	<b>0,00</b>	<b>620 969,41</b>

+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>88 294,78</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>709 264,19</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	194 944,40	146 619,84	232 619,53	0,00	379 239,37
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>194 944,40</b>	<b>146 619,84</b>	<b>472 619,53</b>	<b>0,00</b>	<b>619 239,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>194 944,40</b>	<b>146 619,84</b>	<b>482 619,53</b>	<b>0,00</b>	<b>629 239,37</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	80 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00

Page 7

**CDC DU CIVRAISIEN EN POITOU - Collecte et traitement des déchets ménagers - BP (projet de budget) - 2023**

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	35 000,00		50 024,82	0,00	50 024,82
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>115 000,00</b>		<b>80 024,82</b>	<b>0,00</b>	<b>80 024,82</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>309 944,40</b>	<b>146 619,84</b>	<b>562 644,35</b>	<b>0,00</b>	<b>709 264,19</b>
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>709 264,19</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comme ci-dessus
- **DÉCIDER** d'intégrer les restes à réaliser et l'affectation du résultat comme arrêtés lors du compte administratif 2022

### 3) Budget primitif 2023 - Budget Annexe « Activités Économiques »

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	218 050,00	0,00	281 270,00	0,00	281 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	40 000,00	0,00	48 000,00	0,00	48 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	35 000,00	0,00	38 412,50	0,00	38 412,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>293 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>367 682,50</b>	<b>0,00</b>	<b>367 682,50</b>
66	Charges financières	34 850,07	0,00	37 966,07	0,00	37 966,07
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	39 392,00	0,00	39 392,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	8 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>337 900,07</b>	<b>0,00</b>	<b>450 040,57</b>	<b>0,00</b>	<b>450 040,57</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	161 228,40		115 524,00	0,00	115 524,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	440 000,00		490 000,00	0,00	490 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>601 228,40</b>		<b>605 524,00</b>	<b>0,00</b>	<b>605 524,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>939 128,47</b>	<b>0,00</b>	<b>1 055 564,57</b>	<b>0,00</b>	<b>1 055 564,57</b>
--------------	--	-------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>325 925,14</b>
---	--	--	--	--	--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>1 381 489,71</b>
--	--	--	--	--	--	---------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	30 815,00	0,00	33 750,00	0,00	33 750,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 055 514,15	0,00	1 106 739,71	0,00	1 106 739,71
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 096 329,15</b>	<b>0,00</b>	<b>1 149 489,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 149 489,71</b>
76	Produits financiers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 097 329,15</b>	<b>0,00</b>	<b>1 149 489,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 149 489,71</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	247 728,40		232 000,00	0,00	232 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>247 728,40</b>		<b>232 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>232 000,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>1 345 057,55</b>	<b>0,00</b>	<b>1 381 489,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 381 489,71</b>
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
---	--	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>1 381 489,71</b>
--	--	--	--	--	--	---------------------



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	153 233,10	6 082,00	190 568,37	0,00	196 650,37
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	281 527,00	60 390,00	120 000,00	0,00	180 390,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	947 993,07	1 320,00	532 050,00	0,00	533 370,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 255 066,08	0,00	660 000,00	0,00	660 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 637 819,25</b>	<b>67 792,00</b>	<b>1 502 618,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 570 410,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	201 783,81	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	56 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>258 475,81</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 896 295,06</b>	<b>67 792,00</b>	<b>1 802 618,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 870 410,37</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	247 728,40		232 000,00	0,00	232 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>247 728,40</b>		<b>232 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>232 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 144 023,46</b>	<b>67 792,00</b>	<b>2 034 618,37</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 410,37</b>
--------------	---------------------	------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>21 231,18</b>
--	--	--	--	--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>2 123 641,55</b>
---	--	--	--	--	---------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 744 802,51	219 971,55	200 000,00	0,00	419 971,55
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	695 665,67	300 000,00	540 000,00	0,00	840 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 440 468,18</b>	<b>519 971,55</b>	<b>740 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 259 971,55</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	151 668,00	0,00	258 146,00	0,00	258 146,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>151 668,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 146,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 146,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 592 136,18</b>	<b>519 971,55</b>	<b>998 146,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 518 117,55</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	161 228,40		115 524,00	0,00	115 524,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	440 000,00		490 000,00	0,00	490 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>601 228,40</b>		<b>605 524,00</b>	<b>0,00</b>	<b>605 524,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 193 364,58</b>	<b>519 971,55</b>	<b>1 603 670,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 123 641,55</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>2 123 641,55</b>
---	--	--	--	--	---------------------

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comme ci-dessus
- **DECIDER** d'intégrer les restes à réaliser et l'affectation du résultat comme arrêtés lors du compte administratif 2022

#### 4) Budget primitif 2023 - Budget Autonome « Transports Scolaires »

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	46 250,00	0,00	57 000,00	0,00	57 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	115 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	200 000,00	0,00	216 000,00	0,00	216 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>361 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>393 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>393 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	7 607,28	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	300,00		500,00	0,00	500,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>369 157,28</b>	<b>0,00</b>	<b>408 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>408 500,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>369 157,28</b>	<b>0,00</b>	<b>458 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>458 500,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>458 500,00</b>
--	-------------------

##### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	85 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	207 936,06	0,00	322 045,49	0,00	322 045,49
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>295 936,06</b>	<b>0,00</b>	<b>405 045,49</b>	<b>0,00</b>	<b>405 045,49</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>296 926,06</b>	<b>0,00</b>	<b>405 045,49</b>	<b>0,00</b>	<b>405 045,49</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>296 926,06</b>	<b>0,00</b>	<b>405 045,49</b>	<b>0,00</b>	<b>405 045,49</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>53 454,51</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>458 500,00</b>
--	-------------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>100 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>100 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>						<b>100 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>
+										
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>									<b>0,00</b>	
=										
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>									<b>100 000,00</b>	

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>

<b>TOTAL</b>						<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
+										
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>									<b>50 000,00</b>	
=										
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>									<b>100 000,00</b>	

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comme ci-dessus
- **DÉCIDER** d'intégrer les restes à réaliser et l'affectation du résultat comme arrêtés lors du compte administratif 2022

## 5) Budget primitif 2023 - Budget Annexe « MAF de Surin »

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	14 110,72	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 100,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	10 168,98	0,00	10 168,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>18 210,72</b>	<b>0,00</b>	<b>28 168,98</b>	<b>0,00</b>	<b>28 168,98</b>
66	Charges financières	4 544,38	0,00	6 135,39	0,00	6 135,39
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		2 000,00	0,00	2 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>29 255,10</b>	<b>0,00</b>	<b>46 304,37</b>	<b>0,00</b>	<b>46 304,37</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	11 000,00		3 000,00	0,00	3 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	51 000,00		56 056,48	0,00	56 056,48
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>62 000,00</b>		<b>59 056,48</b>	<b>0,00</b>	<b>59 056,48</b>

<b>TOTAL</b>		<b>91 255,10</b>	<b>0,00</b>	<b>105 360,85</b>	<b>0,00</b>	<b>105 360,85</b>
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						<b>4 639,15</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>110 000,00</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	77 195,06	0,00	45 028,94	0,00	45 028,94
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>77 695,06</b>	<b>0,00</b>	<b>89 028,94</b>	<b>0,00</b>	<b>89 028,94</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 028,94	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>78 724,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 028,94</b>	<b>0,00</b>	<b>89 028,94</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	20 971,06		20 971,06	0,00	20 971,06
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>20 971,06</b>		<b>20 971,06</b>	<b>0,00</b>	<b>20 971,06</b>

<b>TOTAL</b>		<b>99 695,06</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>110 000,00</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	31 345,11	0,00	20 354,39	0,00	20 354,39
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>31 345,11</b>	<b>0,00</b>	<b>20 354,39</b>	<b>0,00</b>	<b>20 354,39</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	0,00	23 047,20	0,00	23 047,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 047,20</b>	<b>0,00</b>	<b>23 047,20</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>56 345,11</b>	<b>0,00</b>	<b>43 401,59</b>	<b>0,00</b>	<b>43 401,59</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	20 971,06		20 971,06	0,00	20 971,06
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>20 971,06</b>		<b>20 971,06</b>	<b>0,00</b>	<b>20 971,06</b>

<b>TOTAL</b>		<b>77 316,17</b>	<b>0,00</b>	<b>64 372,65</b>	<b>0,00</b>	<b>64 372,65</b>
+						
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>64 372,65</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	3 010,89	0,00	3 010,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 010,89</b>	<b>0,00</b>	<b>3 010,89</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 010,89</b>	<b>0,00</b>	<b>3 010,89</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	11 000,00		3 000,00	0,00	3 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	51 000,00		56 056,48	0,00	56 056,48
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>62 000,00</b>		<b>59 056,48</b>	<b>0,00</b>	<b>59 056,48</b>

<b>TOTAL</b>		<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 067,37</b>	<b>0,00</b>	<b>62 067,37</b>
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>2 305,28</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>64 372,65</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comme ci-dessus
- **DECIDER** d'intégrer les restes à réaliser et l'affectation du résultat comme arrêtés lors du compte administratif 2022

## 6) Budget primitif 2023 - Budget Autonome « Réseau de Chaleur »

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	106 000,00	0,00	109 700,00	0,00	109 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 000,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>128 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>127 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>127 700,00</b>
66	Charges financières	5 512,24	0,00	2 540,69	0,00	2 540,69
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 185,33	0,00	2 185,33
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>133 512,24</b>	<b>0,00</b>	<b>132 426,02</b>	<b>0,00</b>	<b>132 426,02</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	79 829,69		94 436,15	0,00	94 436,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	51 691,05		51 252,00	0,00	51 252,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>131 520,74</b>		<b>145 688,15</b>	<b>0,00</b>	<b>145 688,15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>265 032,98</b>	<b>0,00</b>	<b>278 114,17</b>	<b>0,00</b>	<b>278 114,17</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>278 114,17</b>
---	-------------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 243,00	0,00	185 000,00	0,00	185 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>175 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>175 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	27 555,00		27 555,00	0,00	27 555,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>27 555,00</b>		<b>27 555,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 555,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>202 798,00</b>	<b>0,00</b>	<b>212 555,00</b>	<b>0,00</b>	<b>212 555,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>65 559,17</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>278 114,17</b>
---	-------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 384,61	0,00	61 000,00	0,00	61 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>56 384,61</b>	<b>0,00</b>	<b>61 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	88 785,68	30 000,00	87 133,15	0,00	117 133,15
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>88 785,68</b>	<b>30 000,00</b>	<b>87 133,15</b>	<b>0,00</b>	<b>117 133,15</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>145 170,29</b>	<b>30 000,00</b>	<b>148 133,15</b>	<b>0,00</b>	<b>178 133,15</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	27 555,00	0,00	27 555,00	0,00	27 555,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>27 555,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 555,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 555,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>172 725,29</b>	<b>30 000,00</b>	<b>175 688,15</b>	<b>0,00</b>	<b>205 688,15</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>205 688,15</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	57 778,05	0,00	28 129,50	0,00	28 129,50
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>57 778,05</b>	<b>0,00</b>	<b>28 129,50</b>	<b>0,00</b>	<b>28 129,50</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>57 778,05</b>	<b>0,00</b>	<b>58 129,50</b>	<b>0,00</b>	<b>58 129,50</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	79 829,69	0,00	94 436,15	0,00	94 436,15

Page 7

### CDC DU CIVRAISIEN EN POITOU - Réseau de chaleur - BP (projet de budget) - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	51 691,05	0,00	51 252,00	0,00	51 252,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>131 520,74</b>	<b>0,00</b>	<b>145 688,15</b>	<b>0,00</b>	<b>145 688,15</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>189 298,79</b>	<b>0,00</b>	<b>203 817,65</b>	<b>0,00</b>	<b>203 817,65</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 870,50</b>
--	-----------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>205 688,15</b>
---	-------------------

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comme ci-dessus
- **DECIDER** d'intégrer les restes à réaliser et l'affectation du résultat comme arrêtés lors du compte administratif 2022

## 7) Budget primitif 2023 - Budget Annexe « Lotissements Économiques »

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>
66	Charges financières	3 785,98	0,00	2 382,60	0,00	2 382,60
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 785,98</b>	<b>0,00</b>	<b>2 392,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 392,60</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>19 629,75</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>1 371 706,17</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	30 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	555 983,67	0,00	561 086,17	0,00	561 086,17
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>585 983,67</b>	<b>0,00</b>	<b>601 086,17</b>	<b>0,00</b>	<b>601 086,17</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>585 983,67</b>	<b>0,00</b>	<b>601 086,17</b>	<b>0,00</b>	<b>601 086,17</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>1 371 706,17</b>



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	8 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 422,19	0,00	32 809,90	0,00	32 809,90
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>31 422,19</b>	<b>0,00</b>	<b>32 809,90</b>	<b>0,00</b>	<b>32 809,90</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>39 422,19</b>	<b>0,00</b>	<b>37 809,90</b>	<b>0,00</b>	<b>37 809,90</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	780 000,00		770 620,00	0,00	770 620,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>780 000,00</b>		<b>770 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>770 620,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>819 422,19</b>	<b>0,00</b>	<b>808 429,90</b>	<b>0,00</b>	<b>808 429,90</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					
<b>541 253,92</b>					

=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					
<b>1 349 683,82</b>					

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	558 645,95		579 075,82	0,00	579 075,82
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	787 707,97		770 608,00	0,00	770 608,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 346 353,92</b>		<b>1 349 683,82</b>	<b>0,00</b>	<b>1 349 683,82</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 346 353,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 349 683,82</b>	<b>0,00</b>	<b>1 349 683,82</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+					
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					
<b>0,00</b>					

=					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					
<b>1 349 683,82</b>					

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comme ci-dessus
- **DECIDER** d'intégrer les restes à réaliser et l'affectation du résultat comme arrêtés lors du compte administratif 2022

## 8) Budget primitif 2023 - Budget Annexe « Lotissements Habitations »

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 150,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 010,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 010,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	406 715,35		408 875,35	0,00	408 875,35
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	404 565,35		409 715,35	0,00	409 715,35
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>811 280,70</b>		<b>818 590,70</b>	<b>0,00</b>	<b>818 590,70</b>

<b>TOTAL</b>		<b>813 430,70</b>	<b>0,00</b>	<b>820 600,70</b>	<b>0,00</b>	<b>820 600,70</b>
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						<b>0,00</b>
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						<b>820 600,70</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	190 265,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	211 336,35	0,00	206 610,80	0,00	206 610,80
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>401 601,35</b>	<b>0,00</b>	<b>406 610,80</b>	<b>0,00</b>	<b>406 610,80</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>401 601,35</b>	<b>0,00</b>	<b>406 610,80</b>	<b>0,00</b>	<b>406 610,80</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	406 715,35		408 875,35	0,00	408 875,35
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>406 715,35</b>		<b>408 875,35</b>	<b>0,00</b>	<b>408 875,35</b>

<b>TOTAL</b>		<b>808 316,70</b>	<b>0,00</b>	<b>815 486,15</b>	<b>0,00</b>	<b>815 486,15</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						<b>5 114,55</b>
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						<b>820 600,70</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	406 715,35		408 875,35	0,00	408 875,35
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>406 715,35</b>		<b>408 875,35</b>	<b>0,00</b>	<b>408 875,35</b>

<b>TOTAL</b>	<b>406 715,35</b>	<b>0,00</b>	<b>408 875,35</b>	<b>0,00</b>	<b>408 875,35</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+					
---	--	--	--	--	--

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					
--	--	--	--	--	--

<b>409 715,35</b>					
-------------------	--	--	--	--	--

=					
---	--	--	--	--	--

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					
---	--	--	--	--	--

<b>818 590,70</b>					
-------------------	--	--	--	--	--

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	406 715,35		408 875,35	0,00	408 875,35
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	404 565,35		409 715,35	0,00	409 715,35
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>811 280,70</b>		<b>818 590,70</b>	<b>0,00</b>	<b>818 590,70</b>

<b>TOTAL</b>	<b>811 280,70</b>	<b>0,00</b>	<b>818 590,70</b>	<b>0,00</b>	<b>818 590,70</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+					
---	--	--	--	--	--

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					
--	--	--	--	--	--

<b>0,00</b>					
-------------	--	--	--	--	--

=					
---	--	--	--	--	--

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					
---	--	--	--	--	--

<b>818 590,70</b>					
-------------------	--	--	--	--	--

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comme ci-dessus
- **DECIDER** d'intégrer les restes à réaliser et l'affectation du résultat comme arrêtés lors du compte administratif 2022

## 9) Budget primitif 2023 - Budget Autonome « Énergies Renouvelables »

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 950,00	0,00	3 950,00	0,00	3 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	605,28	0,00	605,28	0,00	605,28
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>4 555,28</b>	<b>0,00</b>	<b>4 555,28</b>	<b>0,00</b>	<b>4 555,28</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>4 555,28</b>	<b>0,00</b>	<b>4 555,28</b>	<b>0,00</b>	<b>4 555,28</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 500,00		2 500,00	0,00	2 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 500,00</b>		<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 055,28</b>	<b>0,00</b>	<b>7 055,28</b>	<b>0,00</b>	<b>7 055,28</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>7 055,28</b>
---	-----------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 800,00	0,00	3 800,00	0,00	3 800,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 800,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>3 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 800,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 800,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>3 255,28</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>7 055,28</b>
---	-----------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>					<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>2 500,00</b>
---	--	--	--	--	-----------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00

Page 7

**CDC DU CIVRAISIEN EN POITOU - Energies renouvelables - BP (projet de budget) - 2023**

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>2 500,00</b>
---	--	--	--	--	-----------------

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comme ci-dessus
- **DECIDER** d'intégrer les restes à réaliser et l'affectation du résultat comme arrêtés lors du compte administratif 2022

## 10) Budget primitif 2023 – Budget Annexe « Promotion et Activités Touristiques »

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	206 350,00	0,00	249 990,11	0,00	249 990,11
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	180 000,00	0,00	154 000,00	0,00	154 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	7 000,00	0,00	3 014,52	0,00	3 014,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>393 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>413 004,63</b>	<b>0,00</b>	<b>413 004,63</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	4 161,41	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 000,00		1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>400 511,41</b>	<b>0,00</b>	<b>429 004,63</b>	<b>0,00</b>	<b>429 004,63</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	100 000,00		60 911,06	0,00	60 911,06
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	180 000,00		210 589,16	0,00	210 589,16
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>280 000,00</b>		<b>271 500,22</b>	<b>0,00</b>	<b>271 500,22</b>

<b>TOTAL</b>	<b>680 511,41</b>	<b>0,00</b>	<b>700 504,85</b>	<b>0,00</b>	<b>700 504,85</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>700 504,85</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	40 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
74	Dotations et participations (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	620 850,00	0,00	564 291,33	0,00	564 291,33
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>662 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>649 791,33</b>	<b>0,00</b>	<b>649 791,33</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>662 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>649 791,33</b>	<b>0,00</b>	<b>649 791,33</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	18 161,41		20 000,00	0,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>18 161,41</b>		<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>680 511,41</b>	<b>0,00</b>	<b>669 791,33</b>	<b>0,00</b>	<b>669 791,33</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>30 713,52</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>700 504,85</b>
--	-------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	67 519,40	10 981,20	20 000,00	0,00	30 981,20
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	5 120,00	5 120,00	2 000,00	0,00	7 120,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	523 496,56	143 222,86	306 072,47	0,00	449 295,33
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	624 191,70	429 378,42	108 827,56	0,00	538 205,98
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 220 327,66</b>	<b>588 702,48</b>	<b>436 900,03</b>	<b>0,00</b>	<b>1 025 602,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 220 327,66</b>	<b>588 702,48</b>	<b>436 900,03</b>	<b>0,00</b>	<b>1 025 602,51</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	18 161,41		20 000,00	0,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>18 161,41</b>		<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 238 489,07</b>	<b>588 702,48</b>	<b>456 900,03</b>	<b>0,00</b>	<b>1 045 602,51</b>
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>1 045 602,51</b>
---	--	--	--	--	---------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	457 770,47	443 349,34	21 400,00	0,00	464 749,34
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	100 000,00	0,00	101 003,24	0,00	101 003,24
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>557 770,47</b>	<b>443 349,34</b>	<b>122 403,24</b>	<b>0,00</b>	<b>565 752,58</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	17 648,05	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>97 648,05</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>655 418,52</b>	<b>443 349,34</b>	<b>187 403,24</b>	<b>0,00</b>	<b>630 752,58</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	100 000,00		60 911,06	0,00	60 911,06
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	180 000,00		210 589,16	0,00	210 589,16
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>280 000,00</b>		<b>271 500,22</b>	<b>0,00</b>	<b>271 500,22</b>

<b>TOTAL</b>	<b>935 418,52</b>	<b>443 349,34</b>	<b>458 903,46</b>	<b>0,00</b>	<b>902 252,80</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>143 349,71</b>
--	--	--	--	--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>1 045 602,51</b>
---	--	--	--	--	---------------------

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comme ci-dessus
- **DECIDER** d'intégrer les restes à réaliser et l'affectation du résultat comme arrêtés lors du compte administratif 2022

# 11) Budget primitif 2023- Budget Annexe « Rivières et GEMAPI

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	81 887,50	0,00	63 750,00	0,00	63 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	106 898,14	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	125 000,00	0,00	161 000,00	0,00	161 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>313 785,64</b>	<b>0,00</b>	<b>349 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>349 750,00</b>
66	Charges financières	1 000,00	0,00	498,67	0,00	498,67
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	5 679,40	0,00	5 679,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 172,46		3 000,00	0,00	3 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>317 958,10</b>	<b>0,00</b>	<b>358 928,07</b>	<b>0,00</b>	<b>358 928,07</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		10 306,75	0,00	10 306,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	42 000,00		40 000,00	0,00	40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>42 000,00</b>		<b>50 306,75</b>	<b>0,00</b>	<b>50 306,75</b>
<b>TOTAL</b>		<b>359 958,10</b>	<b>0,00</b>	<b>409 234,82</b>	<b>0,00</b>	<b>409 234,82</b>
						+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>409 234,82</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	250 000,00	0,00	265 000,00	0,00	265 000,00
74	Dotations et participations (3)	88 800,00	0,00	101 500,00	0,00	101 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	527,40	0,00	527,40
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>338 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>367 027,40</b>	<b>0,00</b>	<b>367 027,40</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>338 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>367 027,40</b>	<b>0,00</b>	<b>367 027,40</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>338 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>367 027,40</b>	<b>0,00</b>	<b>367 027,40</b>
						+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>42 207,42</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>409 234,82</b>



**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	57 400,00	4 080,00	28 667,40	0,00	32 747,40
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	126 194,23	17 422,80	90 200,00	0,00	107 622,80
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	20 000,00	0,00	26 362,51	0,00	26 362,51
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>203 594,23</b>	<b>21 502,80</b>	<b>145 229,91</b>	<b>0,00</b>	<b>166 732,71</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 340,48	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>20 340,48</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>223 934,71</b>	<b>21 502,80</b>	<b>165 229,91</b>	<b>0,00</b>	<b>186 732,71</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>223 934,71</b>	<b>21 502,80</b>	<b>165 229,91</b>	<b>0,00</b>	<b>186 732,71</b>
--------------	--	-------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------------

						+
--	--	--	--	--	--	---

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	--	-------------

						=
--	--	--	--	--	--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>186 732,71</b>
---	--	--	--	--	--	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	284 340,00	37 056,50	34 200,00	0,00	71 256,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>284 340,00</b>	<b>37 056,50</b>	<b>34 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>71 256,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>10 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>294 840,00</b>	<b>37 056,50</b>	<b>51 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 256,50</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		10 306,75	0,00	10 306,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	42 000,00		40 000,00	0,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>42 000,00</b>		<b>50 306,75</b>	<b>0,00</b>	<b>50 306,75</b>

<b>TOTAL</b>		<b>336 840,00</b>	<b>37 056,50</b>	<b>101 506,75</b>	<b>0,00</b>	<b>138 563,25</b>
--------------	--	-------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------------

						+
--	--	--	--	--	--	---

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>48 169,46</b>
--	--	--	--	--	--	------------------

						=
--	--	--	--	--	--	---

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>186 732,71</b>
---	--	--	--	--	--	-------------------

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2023 comme ci-dessus
- **DÉCIDER** d'intégrer les restes à réaliser et l'affectation du résultat comme arrêtés lors du compte administratif 2022

## F. Vote du montant 2023 pour la GEMAPI

VU le code général des impôts et notamment l'article 1530 bis instituant une taxe GEMAPI ;  
VU les avis des commissions finances et rivières ainsi que le bureau communautaire ;  
VU la délibération 8 du 14 septembre 2021 instituant une taxe GEMAPI sur le territoire du Civraisien en Poitou

VU le débat d'orientations budgétaires 2022 du 7 mars 2023 dans lequel a été évoqué le niveau de la taxe souhaitée pour l'exercice 2023

**CONSIDERANT** que, conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts (CGI), les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du CGI, instituer une taxe en vue de financer cette compétence. Le produit est fixé dans les conditions prévues à l'article 1639 A du CGI.

**Le code de l'environnement a créé, au 1er janvier 2018**, une compétence communale obligatoire de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations », avec transfert à l'EPCI à fiscalité propre.

La loi a créé également une taxe facultative pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations destinée à financer la compétence GEMAPI. L'institution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est subordonnée à une délibération prise l'EPCI. De plus, les EPCI peuvent valablement délibérer pour instituer la taxe et en fixer le produit, même lorsqu'ils ont transféré la compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du CGCT.

Lorsque l'EPCI dispose de la compétence et délibère afin d'instituer la taxe, il la perçoit en lieu et place des communes membres sur l'ensemble de son territoire.

Les communes membres qui, le cas échéant, percevaient la taxe, ne la perçoivent donc plus à compter de l'année au cours de laquelle l'imposition est établie au profit de l'EPCI.

### **Délibération de fixation du produit de la taxe**

Outre une délibération visant à instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, l'organe délibérant vote également le produit de la taxe par une délibération prise chaque année.

Le produit de cette taxe doit être arrêté chaque année par un vote :

- d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

- d'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont l'EPCI assure le suivi au sein d'un budget annexe spécial.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

### **Fixation des modalités de perception du produit de la taxe**

Le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation (ce qui ne sera pas le cas pour la Communauté de Communes puisque la taxe d'habitation n'est plus applicable en 2022, année de mise en place de la taxe GEMAPI) et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procuré l'année précédente.

### **Date et durée de validité des délibérations**

La délibération d'institution de la taxe doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, c'est-à-dire avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante. C'est chose faite depuis une délibération 8 du 14 septembre 2021 instituant une taxe GEMAPI sur le territoire du Civraisien en Poitou

La délibération fixant le produit de la taxe doit être prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A, c'est-à-dire avant le 15 avril d'une année pour être applicable cette même année.

Au vu des réalisations 2022 du budget annexe et de la construction du BP 2023, il apparaît qu'une somme de 265 000 € au titre de la taxe GEMAPI soit suffisante pour couvrir les besoins de cette compétence au titre de l'année 2023.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **DE FIXER** le montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 265 000 € au titre de l'exercice 2023
- **D'AUTORISER** le Président à procéder aux formalités nécessaires et signer tout document utile à cette affaire

## **G. Vote du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales**

**VU** le code général des collectivités locales ;

**VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010

**VU** la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés

**VU** le code général des impôts et notamment l'article 1639 A bis

**VU** la nomenclature M14 et la nomenclature des SPIC M4 ;

**VU** l'avis des commissions finances ainsi que le bureau communautaire ;

**VU** le débat d'orientations budgétaires 2022 du 7 mars 2023 dans lequel a été évoqué le niveau de la taxe souhaitée pour l'exercice 2023

**CONSIDERANT** que pour l'application du cinquième alinéa du 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, les établissements publics de coopération intercommunale ou les communes affectataires de la taxe font connaître aux services fiscaux compétents, dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts, leurs décisions relatives au coefficient multiplicateur du montant de la taxe, pour que celui-ci soit applicable à la taxe due au titre de l'année suivante. Les décisions ainsi communiquées demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas rapportées ou modifiées par une nouvelle décision prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts.

**CONSIDERANT** que la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés (articles 3 à 7 de la loi précitée). A compter du 1er janvier 2011, la TASCOM est perçue au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sur le territoire desquels est situé l'établissement imposable.

Depuis 2012, l'organe délibérant de l'EPCI ou, à défaut, le conseil municipal de la commune affectataire de la taxe peut appliquer aux montants de la taxe un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales.

Ce coefficient ne peut pas être inférieur à 0,95, ni supérieur à 1,05, au titre de la première année pour laquelle cette faculté est exercée. Il ne pourra ensuite varier de plus de 0,05 chaque année.

A compter de 2019, et dans ces conditions, le coefficient maximal peut atteindre 1,3 pour les collectivités territoriales ou les EPCI à fiscalité propre qui ont mis en place des abattements sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en application de l'article 1388 quinquies C du code général des impôts (CGI).

**CONSIDERANT** qu'une délibération est nécessaire pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique substitués de plein droit à leurs communes membres pour la perception de la taxe ;

La délibération doit :

- \_ être de portée générale et concerner la taxe acquittée par tous les établissements assujettis.
- \_ la collectivité ne peut pas limiter l'application du dispositif de modulation du montant de la taxe à certains établissements en particulier, en les désignant explicitement dans sa délibération. Actuellement, cette taxe concerne une quinzaine d'établissement sur tout le territoire pour une recette d'environ 250 K€ / an.
- \_ mentionner un coefficient multiplicateur unique.
- \_ le coefficient peut être exprimé avec 2 décimales maximum ;

\_ la première année au titre de laquelle la délibération est prise, le coefficient doit être compris entre 0,95 et

1,05. Par défaut, il est actuellement de 1.00.

**CONSIDERANT** qu'une délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, c'est-à-dire avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante. Elle demeure valable tant qu'elle n'a pas été rapportée.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **D'APPLIQUER** pour la première fois au titre de la taxe perçue à compter de l'année suivante, à son montant un coefficient multiplicateur
- **DE FIXER** le coefficient multiplicateur à 1.05
- **DE CHARGER** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

### **III. Politiques contractuelles**

#### **A. Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour le soutien au poste de chef de projet coordination des Fonds Européens Sud-Vienne en 2023, dans le cadre du contrat régional de développement et de transitions Sud-Vienne 2023-2025**

**VU** la délibération en séance plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine du 21 mars 2022 adoptant la politique contractuelle territoriale 2023-2025 de la Région ;

**VU** la délibération de la CCCP en date du 11 octobre 2022 adoptant le Contrat Régional de Développement et de Transitions Sud-Vienne 2023-2025 ;

**VU** la délibération en séance plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine du 17 octobre 2022 approuvant le Contrat Régional de Développement et de Transitions Sud-Vienne 2022-2025 ;

Le périmètre de contractualisation du Sud-Vienne réunit les deux communautés de communes du Civraisien en Poitou et de Vienne et Gartempe.

En accord avec la Région et également l'Autorité de Gestion, les deux communautés de communes ont validé le principe de mutualiser les postes de chargés de mission thématiques en charge du contrat et que le poste de chef de projet Coordination des Fonds Européens soit pris en charge par la CDC du Civraisien en Poitou, par ailleurs structure porteuse du GAL Sud Vienne.

Conformément aux règles d'intervention de la politique contractuelle de la région Nouvelle-Aquitaine pour les territoires en situation de vulnérabilité (CCVG et CCCP), la participation régionale est de 25% d'une dépense éligible plafonnée à 40 000 € pour le poste de chef de projet coordination des fonds européens sur 1 ETP.

#### **Les missions du poste consistent à :**

- Animer et mettre en œuvre la stratégie locale de développement de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027 et accompagner les projets des communes rurales.
- Travailler à l'accompagnement du territoire en transversalité avec le chef de projet cohésion territoriale et les chargés de missions thématiques du contrat.

#### **Budget prévisionnel :**

Masse salariale prévisionnelle chargée du chef de projet Coordination des Fonds Européens 2023 (1 ETP) : 50 000 € répartis ainsi :

- Programme 2014-2020 (0.2 ETP) : 10 000 €
- Programme 2021-2027 (0.8 ETP) : 40 000 €
- Coûts indirects (15%) : 7 500 €

#### **Plan de financement prévisionnel :**

- Europe (LEADER) : 46 000 € (80%)
- Région Nouvelle-Aquitaine : 10 000 € (25% des dépenses éligibles plafonnées à 40 000 € uniquement sur la masse salariale) (17,4 %)
- Autofinancement : 1 500 € (2.6 %)

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **VALIDER** le plan de financement de l'ingénierie « chef de projet coordination des fonds européens Sud-Vienne » 2023 tel que proposé par le Président
- **AUTORISER** le Président à déposer le dossier de demande de financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine
- **AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier
- **INSCRIRE** cette dépense au Budget Primitif 2023

## IV. Développement économique

### A. Attribution des aides économiques aux entreprises par la Communauté de Communes

VU la délibération du Conseil Communautaire du Civraisien-en-Poitou n°10-E en date du 19 février 2019 adoptant sa stratégie de développement économique, son règlement d'intervention des aides aux entreprises, et approuvant les dispositions de la convention du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

VU la convention en date du 15 mars 2019, entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises ;

VU la délibération du 24 septembre 2019 adoptant le règlement d'aides aux entreprises par la Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou ;

La commission économique, réunie le 14 mars 2023, a examiné trois dossiers de demandes d'aides économiques d'entreprises.

Elle a rendu les avis suivants :

Entreprise et activité	Nature de l'opération	Commune	Situation	Dépenses éligibles HT	Aide sollicitée	Avis de la commission 14.11.2022
SAS Granit du Poitou Taille et façonnage de pierres naturelles	Equipements annexes d'une machine numérique et développement commercial	Valence en Poitou	Reprise et développement	48 609,76 €	9 722 € <i>Dispositif « Micro-projets » (20% plafond d'aide 10 000 €)</i>	9 722 €
EURL Colibri en culotte courte Marina Silva Da Costa Achat vente de jeux, jouets, livres, vêtements... animations culturelles	Aménagements du magasin	Gençay	Création	3 159,41	632 € <i>Dispositif « Micro-projets » (20% plafond d'aide 10 000 €)</i>	632 €
SARL Relais 375 Christophe Quillet Hôtel-restaurant	Rénovation des chambres d'hôtel	Valence en Poitou	Reprise et développement	21 945,84 €	4 389 € <i>Dispositif « Micro-projets » (20% plafond d'aide 10 000 €)</i>	4 389 €
<b>TOTAL :</b>				<b>73 715,01 €</b>	<b>14 743 € €</b>	<b>14 743 €</b>

*Jean-Claude Bosseboeuf se retire du vote.*

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS :

- **APPROUVER** les propositions de la commission économique et décider d'affecter une aide à l'investissement aux trois entreprises pour un montant total de 14 743

- **AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires aux versements de ces aides aux entreprises
- **DIRE** que cette enveloppe financière sera inscrite au budget activités économiques 2023

## **B. Convention d'adhésion triennale 2023-2025 à Initiative Vienne**

VU la délibération du 25 février 2020 pour l'adhésion de la CCCP à Initiative Vienne sur trois ans 2020-2022 ;

L'association Initiative Vienne est une association qui a pour objet de favoriser l'initiative économique sur le département. Elle regroupe des acteurs privés (dont les banques), institutionnels, et publics qui ont pour objet de favoriser la création, la reprise et le développement d'activités d'entreprises pérennes par la mise en œuvre de moyens adaptés et de moyens humains liés à l'accompagnement des porteurs de projet et suivi des activités et des entreprises qui seront soutenues.

**Sa mission se réalise au moyen de l'utilisation de fonds spécifiques dédiés (fonds de prêts d'honneur, fonds agricole...) par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs, repreneurs, et développeurs d'entreprises** afin de faciliter la réalisation de leurs projets et de leur permettre d'avoir accès au financement bancaire dans des conditions normales voire privilégiées.

La CCCP reconnaît le bien-fondé de l'action de la plateforme sur le territoire où elle-même exerce la compétence en matière de développement économique. Elle partage ainsi les valeurs d'Initiative France et elle s'engage à participer à la vie de la Plateforme Initiative Vienne et à la soutenir financièrement dans ses initiatives locales d'aide à la création, la reprise et le développement des entreprises sur son territoire.

L'objectif est également de maintenir des emplois existants et en créer de nouveaux sur le territoire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

La convention de partenariat ayant pris fin en 2022, et sur proposition de l'association « Initiative Vienne », la commission économie de la CCCP lors de sa séance du 14 mars 2023, a donné un avis favorable pour renouveler la convention sur 3 ans.

La participation annuelle de la communauté de communes sollicitée par Initiative Vienne pour les années 2023-2025 est de :

- adhésion cotisation annuelle : 250 €
- dépenses de fonctionnement d'Initiative Vienne liées au montage, à l'instruction et au suivi des dossiers de prêts d'honneur accordés aux entreprises du Civraisien en Poitou : 4 000 € par an.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISER** le Président à adhérer et à participer au fonctionnement de l'association Initiative Vienne à hauteur de 4 250 € par an sur la période 2023-2025
- **AUTORISER** le président à signer la convention avec Initiative Vienne, annexée à ladite délibération
- **AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

## **C. Partenariat avec la CCI de la Vienne sur l'animation des réseaux économiques de la Vienne en 2023**

VU la proposition de la commission « Développement économique » du 14 mars 2023 ;

L'objectif général de cette opération est de stimuler et d'orienter le développement économique du territoire par les réseaux, dans un esprit de collaboration entre les associations et clubs économiques du département (dont CESV, FAE, UCIAL dans le Civraisien en Poitou), les EPCI de la Vienne et la CCI.

Dans le cadre de sa mission d'animation des réseaux d'entreprises, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vienne a coconstruit avec les 30 associations économiques, un programme d'actions et d'événements collectifs dont les objectifs sont les suivants :

- Constituer un réseau d'échanges, mieux se connaître et établir des relations de partenariat,
- Donner de la visibilité à chacun des acteurs et partenaires,
- Bénéficier de l'expertise de chacun,

- Réaliser des actions collectives d'envergure entre la convivialité et le développement des courants d'affaires.

Pour 2023 il est proposé 4 actions :

- Un plan média,
- Un site internet Réseau 86,
- Une soirée festive des Réseaux le 23 mars,
- Un Speed dating d'affaires « Oser Réso » le 7 décembre.

Le coût prévisionnel s'élève à 88 850 €, décomposé comme suit :

- Communication : 15 000 €
- « Au fil du réseau », soirée festive au Parc des expositions de Poitiers avec le partenariat cette année du festival « Au Fil du Son » le 23 mars 2023 : 23 350 €
- « Oser Réso », speed dating entre les chefs d'entreprises pour le développement de partenariats à l'Arena Futuroscope le 7 décembre 2023 : 39 400 €

Gestion, coordination et animation des évènements : 11 100 €

**Plan de financement prévisionnel : 88 850 €**

Recettes	Montant
Entrée billetterie	14 850 €
Inscription « Oser Réso »	31 000 €
Partenariat public (7 EPCI de la Vienne), dont 5 000 € CCCP	35 000 €
Partenariats privés	8 000 €

La CCI de la Vienne sollicite un partenariat financier de 5 000 € de la CCCP.

La commission développement économique réunie le 14 mars, a donné un avis favorable sur cette demande de 5 000 €

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVER** la proposition de la commission développement économique et décider de verser une aide financière de 5 000 € à la CCI de la Vienne pour l'animation des réseaux économiques en 2023
- **AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier

## **V. Environnement/Economie Circulaire/Numérique**

### **A. Adhésion au Réseau Compost Citoyen de Nouvelle-Aquitaine pour le territoire Gencéen**

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-21 et L2122-22, 24° et L 5211-9,

VU les statuts de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou ;

VU les statuts de l'association « Réseau Compost Citoyen de Nouvelle Aquitaine » ;

**CONSIDERANT** que le « Réseau Compost Citoyen de Nouvelle-Aquitaine » est un réseau d'acteurs, particuliers comme professionnels, engagés pour développer la Prévention-Gestion de Proximité des biodéchets ;

**CONSIDERANT** que cette association a pour objet de promouvoir, structurer et accompagner à l'échelle régionale la filière de prévention et de gestion de proximité des matières organiques. Pour cela cette association :

- effectue de la veille sur la thématique,
- informe ses membres des actualités et des activités de la filière,
- coordonne et favorise l'échange entre les acteurs et actrices,
- favorise la montée en compétence de ses membres et la mise à disposition d'outils (ressources documentaires, inventaires, ...),
- représente ses membres au niveau régional et national,

**CONSIDERANT** que ce réseau est une source précieuse de solutions techniques, logistiques et humaines, et qu'il est soutenu à la fois par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la politique de prévention des déchets (inscrite dans le PCAET) mise en œuvre par la Communauté de communes du Civraisien en Poitou, il y a intérêt à intégrer un réseau permettant de développer la gestion des biodéchets ;

**CONSIDERANT** que l'adhésion 2023 au Réseau Compost Citoyen de Nouvelle-Aquitaine se calcule en fonction du nombre d'habitants. Sachant que le SIMER est adhérent sur le secteur où il est compétent (ex CC Civraisien Charlois et ex CC de Couhé à partir de 2022), le montant de l'adhésion ne concerne que le territoire du Gencéen ;

**CONSIDERANT** que le montant pour une collectivité inférieure à 10 000 habitants est de 100 € par an ;

**CONSIDERANT** que la désignation d'un membre appelé à représenter la collectivité au sein de l'association Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine (RCCNA) doit avoir lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ;

**CONSIDERANT** que sur proposition de Monsieur le Président, l'Assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

**CONSIDERANT** l'appel à candidature auprès des Conseillers communautaires ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L. 2122-22, 24° du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la Communauté de communes est membre.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **VALIDER** l'adhésion de la Communauté de communes à l'association Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine (RCCNA) dont les statuts sont joints à la présente délibération pour un montant de 100 euros pour l'année 2023
- **DESIGNER** Monsieur Texier Frédéric pour représenter la Communauté de communes au sein de l'association Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine (RCCNA)
- **AUTORISER** Monsieur le Président à renouveler l'adhésion chaque année à l'association Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine (RCCNA)
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### **B. Mise en place de la nouvelle filière à Responsabilité Élargie des Producteurs relative à l'organisation et au soutien de la collecte et valorisation des jouets par l'éco-organisme Éco-Mobilier**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 ;

**VU** la loi n°2020-105, du 10 février 2020, relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Économie Circulaire (AGEC) prévoyant la mise en place de filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ;

La Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a prévu la mise en place d'une nouvelle filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les jouets afin d'assurer la gestion des déchets qui en sont issus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de jouets, adopté par l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021, fixe à horizon 2027 des objectifs de collecte de 45% (en proportion des quantités mises sur le marché), de réemploi et de réutilisation de 9% et de recyclage de 55 %.

Cette nouvelle filière concerne quasiment tous les jouets à quelques exceptions près :

- les jouets électroniques, déjà rattachés à la filière REP DEEE,
- les cycles pour enfants (trottinettes, vélos, skateboards...), déjà rattachés à la filière REP

ASL,



- les jouets contenant pâtes, encres et peintures.

Éco-Mobilier, éco-organisme créé à l'origine par des fabricants et distributeurs de la filière ameublement en décembre 2011, a été agréé le 21 avril 2022 par l'État pour la filière Jouets. À ce titre, il prend en charge la gestion des déchets issus des jouets, sur le périmètre défini par la filière.

Ainsi, Éco-Mobilier, propose à notre intercommunalité de conclure une convention pour prendre en charge opérationnellement ces déchets ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de déchets des jouets collectées séparément. La convention est valable jusqu'au 31 décembre 2027, date de fin d'agrément de l'Eco-organisme Éco-Mobilier.

Cette convention décrit l'ensemble des dispositions techniques et financières relatives à la prise en charge de la filière jouets :

- la gratuité de la mise à disposition, l'enlèvement, le transport ainsi que le recyclage des articles collectés sur le territoire du Gencéen,
- la formation gratuite des agents d'accueil des déchetteries,
- la mise à disposition d'outils de communication,
- la compensation financière des coûts de collecte séparée.

Les modalités de soutiens financiers liés à cette convention sont liées au mode de collecte choisi par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou :

- Zone réemploi : 200 € / an / zone réemploi.
- Collecte mutualisée avec la benne de Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) : 20 € / tonne en moyenne,
- ou collecte par contenant en haut de quai : 150 € / an / déchetterie.

Aussi, il apparaît nécessaire d'autoriser la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou à signer cette convention avec l'éco-organisme Éco-Mobilier afin de permettre la mise en place de filière Jouets, développer les synergies à l'échelle du territoire et percevoir les recettes correspondantes.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISER** le Président à signer la convention avec l'Éco-Organisme Éco-Mobilier
- **AUTORISER** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

## **VI. Petite Enfance/Enfance/Jeunesse**

### **A. Convention de stage passerelle Maison de la Petite Enfance / École**

Durant les mois précédant la première scolarisation, un des sujets de préoccupation des familles (avec l'acquisition de la propreté) est la future rentrée de leur enfant à l'école maternelle. Les angoisses sont d'autant plus fortes lorsqu'il s'agit du premier enfant de la famille à être scolarisé.

Un projet passerelle reprend l'idée selon laquelle, pour garantir l'épanouissement des tout-petits, il faut travailler en étroite collaboration avec leurs familles. Ce projet favorise donc la relation avec les parents et les invite à s'impliquer dans le développement de leur enfant à l'école. L'idée est de créer un environnement rassurant où les familles se sentent accueillies, écoutées et où les enfants sont capables de se séparer en douceur de leurs parents.

L'école, accompagnée d'une professionnelle de la Maison de la Petite Enfance, proposera un accueil adapté sur les plans pédagogique et éducatif, propice à la préparation active de sa future scolarisation à la rentrée.

**CONSIDÉRANT** qu'un projet passerelle est un dispositif partenarial, interinstitutionnel et pluridisciplinaire, qui a pour objectif de faciliter l'entrée à l'école maternelle des enfants scolarisés pour la première fois, tout en associant les parents à ce projet.

Les projets passerelles peuvent revêtir plusieurs formes, très différentes suivant les contextes, et s'élaborent le plus souvent entre les structures d'accueil collectif de la petite enfance (crèches, halte-garderie) et les écoles maternelles et les communes.

Ils font partie des projets innovants qui ont été encouragés par le protocole relatif à la petite enfance signé en 1990 entre le ministère de l'Éducation Nationale et le secrétaire d'État à la famille, puis par le décret n° 2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

L'un des objectifs de la Convention d'Objectifs et de Gestion (2018/2022) signée entre l'État et la CNAF est d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil pour tous les enfants en favorisant « le développement d'actions d'accompagnement progressif vers l'accueil collectif ou vers l'école, notamment celles qui mobilisent parallèlement des actions de soutien à la parentalité (lieux d'accueil enfants-parents, ludothèques, classes passerelles...) »

**CONSIDÉRANT** qu'une convention dans le cadre d'un dispositif passerelle Maison de la Petite Enfance / École afin de préparer une scolarisation en école répondant aux besoins personnalisés de l'enfant, en amont de la rentrée scolaire est nécessaire.

**CONSIDÉRANT** que ce dispositif passerelle se déroulera au pôle éducatif Simone Veil à Civray, sur la durée de la présente convention, avec la proposition du vendredi matin durant 1h maximum.

**CONSIDÉRANT** que le dispositif commencera après les vacances de printemps, à partir de mai 2023.

*Jean-Marie Peigné : Pourquoi cette convention ne s'adresse qu'à l'école de Civray ? La petite enfance accueille des enfants de tout le Civraisien.*

*Martine Mousserion : Cela a été vu avec l'Inspection Académique. Je suppose que l'école Simone Veil a répondu à l'appel à projet et a demandé au multiaccueil un partenariat .*

*Isabelle Ortega : En effet, c'est une demande qui est venue de l'école de Civray et dont le projet a été travaillé avec le multi-accueil dans le cadre d'un appel à projet. Pour réaliser ce projet il faut une convention entre l'école et le multiaccueil qui traite des moyens, des possibilités d'accueil de l'école et des transports des enfants.*

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE PAR 51 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE :**

- **ACCEPTER** la mise en œuvre du dispositif passerelle Maison de la Petite Enfance / École
- **VALIDER** la convention de stage passerelle Maison de la Petite Enfance / École pour réalisation à compter du mois de mai 2023
- **CHARGER** le Président à signer la convention jointe en annexe, de procéder aux formalités nécessaires et de signer tout document utile à cette affaire

## **VII. Voirie**

### **A. Tarifs 2023 pour les prestations de travaux de voiries réalisés pour les communes membres**

VU l'arrêté n°2019/SPM/45, en date du 15 juillet 2018, actant la compétence aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du principe de spécialité, un EPCI n'a vocation à intervenir que dans le champ de compétences qui lui sont statutairement transférées (principe de spécialité matériel) et uniquement dans les limites de son périmètre (principe de spécialité territoriale). Néanmoins, l'article L 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'ensemble des catégories d'EPCI de réaliser des prestations de services « pour le compte d'une autre collectivité, d'un autre EPCI ou d'un syndicat mixte... ». Toutefois, l'habilitation doit présenter un lien avec les compétences transférées et doit préciser le champ territorial d'intervention donnée à l'EPCI.

#### **NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Président indique que la Communauté de Communes peut intervenir en régie sur les communes (main d'œuvre et PATA) pour certains travaux d'investissement (gravillonnage de voies, bi-couches, tri-couches sur les communes membres, déflachage, ...) soit :

- dans le cadre de la compétence transférée : dans ce cas les travaux réalisés sont déduits de l'enveloppe communale investissement,
- hors compétence transférée (voirie rurale, place, ...) : dans ce cas la commune paie une prestation à la communauté de communes après signature d'une convention avec la commune.

Il est présenté les tarifs proposés par la Commission Voirie qui seront appliqués aux communes utilisant ces prestations, pour l'année 2023, ainsi que le Syndicat Eaux de Vienne (dans le cadre de la convention signée en 2022), en tenant compte des augmentations récentes des matières premières.

Travaux	Tarifs 2023 (TTC)
Bi-Couche	3,68 € TTC/m2
Tri-Couche	5,16 € TTC/m2
Déflachage ( <i>tonne mise en œuvre</i> )	212,00 € TTC/tonne
Déplacement Matériel	200,00 € TTC/chantier

Il est indiqué également que la Communauté de Communes possède du matériel de traçage routier ainsi que du personnel formé. Dans ce cadre la Communauté de Communes peut faire des prestations pour le compte de ses communes membres qui en feraient la demande.

Il est présenté les tarifs proposés par la Commission Voirie qui seront appliqués aux communes utilisant cette prestation, pour l'année 2023.

TRAVAUX	MAIN D'ŒUVRE			FOURNITURE			TOTAL PRESTATION TTC (prix 2023)
	Temps	Coût Horaire	Total MO	Sceau (y compris solvant et sous couche)	Prix TTC	Total	
STOP	0,25	31,00	7,75 €	0,05	200,00	10,00 €	17,75 € / stop
PASSAGE PIETON	1,00	31,00	31,00 €	0,25	200,00	50,00 €	81 € / passage piéton
LIGNE (1000 ML)	5,00	31,00	155,00 €	6,00	200,00	1 200,00 €	1355 € / km

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- VALIDER les tarifs de prestations pour l'année 2023 mentionnés ci-dessus

## VIII. Affaires diverses

### A. Décisions du Président

#### 25-2023 Acquisition d'une autoportée et d'une tondeuse pour les services techniques de Civray (inférieur à 40 000 € HT)

Signature du marché à procédure adaptée sans publicité sans mise en concurrence (inférieur à 40 000 euros) – acquisition d'une autoportée et d'une tondeuse pour les services techniques de Civray :

↳ BLANCHARD MOTOCULTURE – 86400 SAVIGNÉ.

##### Conditions des acquisitions :

Le présent achat se porte sur les acquisitions suivantes :

- ✓ Une autoportée KUBOTA Z122R éjection latérale 1.07 pour un montant de 4 742.09 € hors taxes
- ✓ Tondeuse STIHL à batterie RMA 448 ainsi qu'une combiystème à batterie STIHL KMA pour un montant de 2 689.68 € hors taxes

Le montant total est de 7 431.77 € hors taxes soit 8 918.11 € Toutes Taxes comprises.

#### 26-2023 Travaux de continuité écologique, réalisation d'un pont-cadre sur le cours d'eau Rochemenault sur la commune de Asnois (inférieur à 40 000 € HT)

Signature de la proposition de STPR SCOP SA – Route de Confolens 16490 PLEUVILLE selon les conditions décrites ci-après.

##### Conditions du contrat :

Le présent devis porte sur : Le transfert du matériel et la fourniture nécessaire à la réalisation d'un pont-cadre.

Durée du contrat : Le présent contrat prendra effet à compter de la date de signature du devis.

Montant du contrat : Pour un montant total de 10 485 € hors taxes soit 12 582 € toutes taxes comprises.

### **27-2023 Convention de mise à disposition avec l'école maternelle Bonnet Laffont**

Signature de la convention de mise à disposition de l'installation sportive de Valence en Poitou avec l'école maternelle « BONNET LAFOND » 86700 Valence en Poitou, représentée par Mme Bitonneau Lucile, directrice.

### **28-2023 Convention de mise à disposition avec l'USEP école de Brux**

Signature de la convention de mise à disposition de l'installation sportive - 86700 Valence en Poitou, avec l'USEP de l'école de Brux représentée par Mme Sophie Thomas.

### **29-2023 Convention de mise à disposition avec le Badminton de Valence en Poitou**

Signature de la convention de mise à disposition de l'installation sportive avec le Badminton de Valence en Poitou, représenté par [REDACTED] – 6 Grand'Rue – Couhé – 86700 Valence en Poitou

### **30-2023 MOE voie d'accès centre routier des Minières de Payré (inférieur à 40 000 € HT)**

Signature de l'offre d'honoraires de l'agence d'architecture BET DECA VRD – Migeon Jérôme - 20 route du Pont – 86700 ANCHÉ selon les conditions décrites ci-après ;

La proposition d'honoraire porte sur :

- Etude de projet (PRO)
- Assistance contrat de travaux (ACT)
- Dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Phase d'analyse des offres
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

Montant prévisionnel des travaux estimés à 100 000 € hors taxes.

Pour la phase des études préalables, un montant d'honoraire forfaitaire est arrêté comme suit :

Répartition par phase d'intervention	Abréviation	Mandataire
Mission de maîtrise d'œuvre		
Projet	PRO	1 100.00 €
Dossier de consultation des entreprises	DCE	1 200.00 €
Assistance aux contrats de travaux	ACT	500.00 €
Vérification des études d'exécution	VISA	330.00 €
Direction de l'exécution des contrats de travaux	DET	2 200.00 €
Assistance aux opérations de réception	AOR	250.00 €
S/TOTAL		5 580.00 €
MONTANT H.T.		5 580.00 €
TVA 20 %		1 116.00 €
MONTANT TTC		6 696.00 €

### **31-2023 Demande d'attribution de subvention**

Sollicitation de la subvention auprès du Département de la Vienne au titre du Schéma Départemental de l'Eau / volet Activ'5 Milieux aquatiques – Année 2023. Le montant de la subvention sollicitée pour la restauration de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique et étude s'élève à 18 370 € :

- Travaux restauration hydromorphologique (Le Rochemeneault et Le Linazay) : 9 070 €
- Travaux restauration continuité écologique (La Charente site de Roche) : 8 700 €
- Etude hydraulique avant-projet : 600 €

### **32-2023 Demande d'attribution de subvention**

Sollicitation des subventions suivantes, auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du règlement d'intervention en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine, Année 2023 ;

- Axe 1 « Garantir une gestion solidaire de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés en promouvant l'émergence et la mise en œuvre d'approches intégrées construites à l'échelle du bassin versant :
- Fiche 1.B / Promouvoir les outils opérationnels conduits à l'échelle de territoires hydrographiques cohérents – Accompagnement des techniciens médiateurs de rivière (TMR), à hauteur de 3 900.00 €

- Axe 2 « Préserver et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et des espèces associées :
  - Fiche 2.A / Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau, à hauteur de 3 020.00 €.
  - Fiche 2.B / Rétablir les continuités écologiques, à hauteur de 2 900.00 €.
- Etude hydraulique avant-projet à hauteur de 1 200.00 €.

### **33-2023 Demande d'attribution de subvention**

Sollicitation des subventions suivantes, auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du suivi annuel de la Charente, Année 2023, pour les actions suivantes :

- Missions de conseil, sensibilisation, animation et communication, à hauteur de 59 540.00 € ;
- Travaux en régie et travaux de restauration de la continuité et hydromorphologique, à hauteur de 59 480.00 €
- Etude hydraulique avant-projet, à hauteur de 3 000.00 €.

### **34-2023 Convention de mise à disposition avec le Lycée André Theuriet de Civray**

Signature de la convention avec Monsieur [REDACTED], Proviseur du Lycée André Theuriet, pour la mise à disposition du Centre Aquatique Odä moyennant le paiement d'une redevance par élève de 1.65 € (délibération du Conseil Communautaire du 22 septembre 2015)

### **35-2023 Aménagement d'une salle de conseil communautaire et ses annexes au siège de la Communauté de Communes du civraisien en Poitou – contrôle technique, mission SPS, diagnostic amiante, étude de sol, relevé topographique, division parcellaire et relevé 3D**

Signature du marché à procédure Adaptée sans publicité et sans mise en concurrence – (inférieur à 25 000 € hors taxes) – bureaux d'études pour le contrôle technique, la mission SPS, diagnostic amiante, étude de sol, relevé topographique, division parcellaire et relevé 3D pour l'aménagement d'une salle de conseil communautaire et ses annexes au siège de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

- Contrôle technique : SOCOTEC – 86000 POITIERS pour un montant de 3 926 € hors taxes et 250 € attestation accessibilité
- Mission SPS : SOCOTEC – 86000 POITIERS pour un montant de 3 625 € hors taxes
- Diagnostic amiante : SOCOTEC – 86000 POITIERS pour un montant de 400 € hors taxes sans les analyses laboratoires. Le montant unitaire d'analyse est de 40 € hors taxes.
- Etude de sol : EG SOL – MIGNALOUX BEAUVOIR pour un montant de 2 800 € hors taxes
- Relevé topographique / division parcellaire : GUICHARD DE GROMARD – 86000 POITIERS pour un montant de 2 787 € hors taxes
- Relevé 3D : GUICHARD DE GROMARD – 86000 POITIERS pour un montant de 5 500 € hors taxes

### **36-2023 Avenant n°1 à la convention d'accueil de salariés d'une association pour des activités d'inclusion d'enfants à l'accueil de loisirs sans hébergement**

Signature de l'avenant n°1 à la convention d'accueil de salariés avec l'Institut Médico Éducatif de Saint-Gaudent pour des activités d'inclusion d'enfants à l'accueil de loisirs sans hébergement

### **37-2023 Règlement intérieur de l'accueil collectif de mineurs (3-11 ans) de l'ALSH de Civray-Asnois**

Signature du règlement intérieur de fonctionnement relatif à l'accueil collectif de mineurs de 3 à 11 ans, ALSH de Civray-Asnois et autorisation de son application dès transmission au contrôle de Légalité

### **38-2023 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en concurrence des copieurs de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (inférieur à 40 000 € HT)**

Signature de l'offre d'honoraires de l'agence DATA CONSEIL TELECOM – 18400 SAINT FLORENT SUR CHER selon les conditions décrites ci-après ;

La proposition d'honoraire porte sur :

Phase 1 : Audit

Analyse de l'existant

Identification des besoins

Phase 2 : rédaction du dossier de consultation des entreprises

Rédaction du DCE

Validation des pièces du marché

Phase 3 : analyse de l'offre, négociation et commande

Analyse des offres, négociation technique et financière

Rédaction et présentation du rapport

Montant du contrat :

Phase 1 : 325 € hors taxes

Phase 2 : 975 € hors taxes

Phase 3 : 1 137.50 € hors taxes

Pour un montant total de 2 437.50 € hors taxes soit 2 925 € toutes taxes comprises

### **39-2023 fournitures de bureau, papeterie et consommables informatiques pour l'année 2023 (inférieur à 40 000 € HT)**

Signature des offres suivantes :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant estimatif de base HT</b>
Lot 1	Fournitures de bureau	BMP – 86400 CIVRAY	8 250 € HT
Lot 2	Papeterie	BMP – 86400 CIVRAY	8 250 € HT
Lot 3	Consommables et supports de stockages informatiques	Maison de la Presse – 86400 CIVRAY	2 500 € HT

### **40-2023 Demande de subvention au Conseil Départemental de la Vienne pour l'achat d'instruments de musique**

Sollicitation d'une subvention d'aide à l'achat d'instruments de musique pour l'année 2023 au Conseil Départemental de la Vienne pour un montant total de 1720,00 €

### **41-2023 Convention d'occupation précaire du domaine public avec la société REBIRTH**

Signature de la convention d'occupation du domaine public à titre précaire pour une courte durée avec la société REBIRTH SAS domiciliée au 47 Epinoix 86400 SAVIGNE et représentée par son gérant en exercice, M. Laurent MARTIN.

Conditions de la convention :

Mise à disposition d'un terrain cadastré section ZS8a d'une contenance de 63a54Ca sur la commune de Savigné en vue d'y installer une scène de disco mobile.

Durée de la convention :

Elle est fixée pour la période du 18 mars 2023 au 18 septembre 2023.

Le montant de la redevance mensuelle est fixé à 100 € par mois payable à échoir.

### **42-2023 Demande d'attribution de subvention (Annule et remplace la décision N°31-2023)**

Sollicitation de la subvention auprès du Département de la Vienne au titre du Schéma Départemental de l'Eau / volet Activ'5 Milieux aquatiques – Année 2023. Le montant de la subvention sollicitée pour la restauration de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique et étude s'élève à 18 770 € :

- Travaux restauration hydromorphologique (Le Rochemenault et Le Linazay) : 9 470 €
- Travaux restauration continuité écologique (La Charente site de Roche) : 8 700 €
- Etude hydraulique avant-projet : 600 €

### **43-2023 Demande d'attribution de subvention (Annule et remplace la décision N°32-2023)**

Sollicitation des subventions suivantes, auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du règlement d'intervention en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine, Année 2023 ;

- Axe 1 « Garantir une gestion solidaire de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés en promouvant l'émergence et la mise en œuvre d'approches intégrées construites à l'échelle du bassin versant :
- Fiche 1.B / Promouvoir les outils opérationnels conduits à l'échelle de territoires hydrographiques cohérents – Accompagnement des techniciens médiateurs de rivière (TMR), à hauteur de 3 900.00 €
- Axe 2 « Préserver et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et des espèces associées :
- Fiche 2.A / Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau, à hauteur de 3 820.00 €
- Fiche 2.B / Rétablir les continuités écologiques, à hauteur de 2 900.00 €
- Etude hydraulique avant-projet à hauteur de 1 200.00 €

#### **44-2023 Demande d'attribution de subvention (Annule et remplace la décision N°33-2023)**

Sollicitation des subventions suivantes, auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du suivi annuel de la Charente, Année 2023, pour les actions suivantes :

- Missions de conseil, sensibilisation, animation et communication, à hauteur de 59 540.00 €
- Travaux en régie et travaux de restauration de la continuité et hydromorphologique, à hauteur de 55 550.00 €
- Etude hydraulique avant-projet, à hauteur de 3 000.00 €

#### **45-2023 Règlement intérieur de l'accueil collectif de mineurs (11-17 ans), secteur jeunes de Civray-Valence en Poitou**

Acceptation du règlement intérieur de fonctionnement relatif à l'accueil collectif de mineurs adolescents, secteur jeunes Civray-Valence en Poitou ; et autoriser son application dès transmission au contrôle de Légalité.

#### **46-2023 Programme de rénovation énergétique de 4 bâtiments communautaires – Etude de faisabilité – (inférieur à 40 000 € hors taxes)**

Signature du marché à procédure Adaptée sans publicité et sans mise en concurrence – (inférieur à 40 000 € hors taxes) – bureau d'étude pour effectuer l'étude de faisabilité dans le cadre d'un programme de rénovation énergétique des 4 bâtiments communautaires suivants : les 2 bâtiments au siège de la Communauté de Communes, le bâtiment de l'ESEC et le bâtiment de l'Office du tourisme à Civray ;

SECOBA – 20 place Henri Barbusse – 86000 POITIERS pour un montant de 12 500 € hors taxes repartis de la façon suivante :

- SECOBA pour 7 600 € hors taxes soit 9 120 € toutes taxes comprises
- ITES pour 4 900 € hors taxes soit 5 880 € toutes taxes comprises

##### La mission :

- Prise de connaissance et analyse des audits énergétiques de chaque bâtiment
- Visite de chacun des sites et relevés d'informations
- Etat des lieux et analyses des ouvrages existants à reprendre et à traiter, compris examen et relevés complémentaires
  - Réalisation d'une étude détaillée d'amélioration thermique, selon audits énergétiques compris rédaction d'une notice descriptive des travaux pour chaque bâtiment
  - Réalisation d'une estimation prévisionnelle du coût des travaux pour chaque bâtiment
  - Participation et présentation de l'étude de faisabilité au maître d'ouvrage

## **IX. Urbanisme / Cadre de Vie**

### **A. Projet de convention de mise en œuvre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine (OPAH-RU)**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Civraisien, en cours d'élaboration,

Vu le Schéma Départemental de l'Habitat (SDH) 2023-2028, adopté en date du 16 décembre 2022,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017-2021, qui a fait l'objet d'un arrêté d'approbation le 29 août 2017 et d'une prorogation le 26 janvier 2022,

Vu la convention d'adhésion « Petites villes de demain » rédigée en application de l'article L. 303-2 du Code de la construction et de l'habitation et signée le 20 avril 2021,

Vu le projet de convention « Opération programmée d'amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou » pour la période 2023-2028,

### **Il est proposé au Conseil Communautaire le rapport suivant :**

La convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », signée le 20 avril 2021, entre l'Etat, la Communauté de Communes du Civraisien et les centralités de Civray, Gençay et Valence-en-Poitou, préconisait de se doter de dispositifs incitatifs d'aides pour favoriser l'amélioration du parc de logements privés dans le centre-bourg des trois centralités, dans une logique de requalification globale en parallèle des actions d'aménagement des espaces publics menés dans l'ORT.

Dans cette perspective, la Communauté de communes -maître d'ouvrage du programme-, a piloté une étude pré-opérationnelle pour vérifier l'opportunité de déployer une Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU) sur ces trois centralités. Cette étude a été confiée au Bureau Codra (mandaté par Urbanova) et s'est déroulée de mai 2022 à février 2023. Son objectif a été d'analyser l'état du parc d'habitat privé dans chacune des communes et de définir une stratégie d'intervention et un calibrage financier pour l'amélioration du parc privé.

Au regard des enjeux identifiés, un projet de convention d'OPAH-RU multi-sites sur des périmètres clairement définis des 3 centres bourgs a été élaboré, en cohérence avec la stratégie de redynamisation déployée dans le cadre de l'Opération de revitalisation du territoire (ORT).

Cette OPAH RU sera portée par la convention d'Opération de Revitalisation du territoire dont la signature est prévue le 20 juin prochain entre l'État, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Département de la Vienne, la Communauté de communes du Civraisien en Poitou et les communes de Civray, Gençay et Valence-en-Poitou.

Le projet de convention d'OPAH RU est annexé à la présente délibération.

#### Rappel des objectifs généraux de l'OPAH-RU

L'OPAH-RU du Civraisien a pour objectif d'inciter et accompagner les propriétaires des trois centralités concernées à réaliser les travaux d'amélioration de leurs logements. Les objectifs sont la résorption de l'habitat dégradé et indigne, la remise sur le marché de logements vacants, la lutte contre la précarité énergétique en favorisant les travaux de réhabilitation permettant des gains énergétiques substantiels, l'adaptation des logements pour aider à l'autonomie des occupants et, à titre expérimental, le changement d'usage de locaux dont la destination d'origine n'était pas l'habitat. En outre, la mobilisation d'outils coercitifs permet d'envisager la réhabilitation d'immeubles en situation de blocage.

#### Les objectifs globaux et engagements financiers des partenaires

La convention prévoit d'accorder aux propriétaires éligibles 227 aides sur différentes thématiques (travaux lourds pour sortie de l'habitat dégradé, amélioration énergétique, adaptation pour l'autonomie de la personne dans l'habitat, transformation d'usage, rénovation de façades, primes à l'accession et primes à la sortie de vacance) pour un montant global, en incluant le coût d'ingénierie (contrat avec un opérateur pour l'animation du dispositif), sur 5 ans, de **3 574 165€**.

La concentration des aides de l'ANAH et des collectivités sur des thématiques et des périmètres déterminés vise à obtenir un effet levier propice à la réalisation des travaux.

#### Les objectifs spécifiques pour la Communauté de Communes du Civraisien :

Dans ce dispositif, la Communauté de Communes :

- Assure la maîtrise d'ouvrage de l'OPAH RU ;
- Met en place et finance une équipe opérationnelle chargée de la mise en œuvre du dispositif de suivi-animation ;



- Abonde, aux côtés du Département et des communes, certaines aides de l'ANAH ; les conditions de recevabilité, d'instruction des demandes et modalités de calcul de la subvention étant alors basées sur la réglementation ANAH ;
- Déploie des aides locales spécifiques, elles relèvent alors de la réglementation mise en place par la CC Civraisien-en-Poitou dans le cadre de l'OPAH RU.

La Communauté de Communes va allouer à cette opération environ 70.000 euros par an soit 350 000€ en 5 ans, dont 229 200€ environ pour l'aide au financement des travaux et 120 800€ environ pour le financement du reste à charge de l'ingénierie.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnels	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	350 000 €
Dont aides aux travaux	27 600 €	36 900 €	48 900 €	57 900 €	57 900 €	229 200 €
Dont aides à l'ingénierie	42 400 €	33 100 €	21 100 €	12 100 €	12 100 €	120 800 €

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou prévoit la fongibilité de ses aides, entre thématiques et d'une année sur l'autre.

#### Animation de l'OPAH RU

Cette OPAH RU sera animée par un opérateur prochainement sélectionné par appel d'offres et qui sera chargé d'assurer des permanences (information, conseil et accompagnement technique et administratif des ménages), d'organiser des réunions d'information et des opérations de communication auprès du grand public, d'animer un réseau de partenaires locaux (entreprises, artisans, acteurs de l'immobilier) et de mettre en œuvre diverses actions concourant à l'atteinte des objectifs (prise de contact, visites, accompagnement au montage de dossier, etc.)

Cette ingénierie fait l'objet d'un financement à 50 % HT par l'ANAH en part fixe, qui peut être versée en amont du règlement de l'animateur. A cette subvention, s'ajoute un financement en part variable basé sur le nombre et la nature des dossiers d'aide réalisés : cette part variable est versée après la réalisation du bilan annuel. Par conséquent, la CC Civraisien-en-Poitou devra financer 50 % HT du coût de l'animateur dans un premier temps, et bénéficiera ensuite d'un financement supplémentaire versé en année n+1 en fonction des résultats.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE PAR 51 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :**

- **ENGAGER** une OPAH RU sur le périmètre identifié par l'étude pré-opérationnelle pour une durée de 5 ans
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à la procédure OPAH RU multi-sites pour les centres bourgs de Civray, Gençay et Valence-en-Poitou (2023-2028), notamment la convention annexée à cette présente délibération, ainsi que toutes formalités en résultant
- **INSCRIRE** aux budgets des cinq prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides complémentaires aux propriétaires privés et à la prise en charge de l'ingénierie
- **DIRE** que le projet de convention d'OPAH RU a été présenté à la CLAH le 28 mars et sera soumis à l'avis de la DREAL à compter du 5 avril 2023
- **DIRE** qu'en application de l'article L. 303-1 du Code de la construction et de l'habitation, les communes de Civray, Gençay et Valence-en-Poitou se sont engagées à mettre à disposition du public dans leur mairie respective, le projet de convention pendant un mois, avant sa signature

### **III. Questions diverses**

Lydie Noirault : Je suis allée au spectacle organisé par La Cendille à Gençay la semaine dernière, les élus avaient tous reçu l'invitation de Cédric Martineau. Le spectacle était magnifique, il a duré

plus de 2h30 avec des musiciens, des chanteurs, beaucoup d'enfants de tous âges, avec un final regroupant 150 personnes. Nous pouvons être fiers de La Cendille, que nous accompagnons.

Bénédicte Fillatre : Serait-il possible d'avoir les comptes-rendus de toutes les commissions ?

Isabelle Ortega : Normalement tous les délégués communautaires reçoivent les comptes-rendus des commissions. A confirmer.

Jean-Pierre Bernard : La responsable du cinéma de Civray déplore que beaucoup de classes se désistent pour venir au cinéma car les bus sont trop chers. Il est quand même dommage de priver nos enfants de culture. Y aurait-il quelque chose à faire ?

Président : L'information est remontée. Certaines écoles financent, ou les associations de parents d'élèves. Concernant le cinéma il y a déjà des tarifs extrêmement préférentiels pour les enfants.

Jean-Pierre Bernard : Pour la commune de Saint-Macoux, les enfants y vont 3 fois par an, la commune paie 2 fois et la caisse de l'école paie 1 fois. Le bus coûte 104 €. Il manque aussi des chauffeurs.

Président : Ce qui est vrai pour le cinéma peut être vrai pour d'autres activités malheureusement. Merci à tous les services.

N'ayant plus de sujets à traiter à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00

**Le Président,  
Jean-Olivier Geoffroy**

**La secrétaire,  
Déborah Deforges**